C.R.A.C. N° 115 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 19 mai 2020

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle....1

Interpellations et questions orales....1

Question orale de Mme Grovonius à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les négociations commerciales entre Londres et Washington »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Grovonius, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....1

Question orale de M. Douette à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie wallonne d'e-commerce »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Douette, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....2

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan de transformation GlaxoSmithKline »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....4

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les inquiétudes du secteur numérique »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....7

Interpellation de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois » ;

Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'achat du site de Carsid par la Wallonie » ;

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'achat du site de Chertal par le Gouvernement wallon » ;

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie territoriale et la réhabilitation de plus de 400 hectares de friches industrielles »

Intervenants : Mme la Présidente, M. le Président, Mme Greoli, MM. Clersy, Bierin, Mme Cremasco, Mme Laruelle, MM. Desquesnes, Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....9

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation d'éoliennes en zone forestière »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

Question orale de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les procédures administratives en matière d'aménagement du territoire »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les indemnisations liées à la sécheresse de 2018 » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le paiement des indemnités de calamités agricoles pour la sécheresse de 2018 »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Florent, Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les difficultés rencontrées par le secteur de la pomme de terre » ;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives de relance pour le secteur de la pomme de terre » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux producteurs de pommes de terre »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, Mme Cassart-Mailleux, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....29

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessité d'un observatoire des systèmes alimentaires »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les manifestations d'agriculteurs wallons contre le soutien au stockage de lait en poudre » ;

Question orale de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crise du lait »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le plan stratégique Bio wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....37

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Foire agricole de Battice »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement de modules de formation dédiés à la gestion des ressources à l'IFAPME »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le nourrissage de sangliers à Nassogne »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates d'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Sobry, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....44

Liste des intervenants.....46

Abréviations courantes.....47

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Bonjour à tous, je vais me permettre d'ouvrir les travaux de cette commission qui sera donc en partie en présentiel et en partie en télévisuel.

Mme Laruelle (MR). - Bonjour, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Laruelle.

Je vais ouvrir la section économie. On attaque directement nos travaux par l'ensemble des questions et interpellations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LONDRES ET WASHINGTON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Grovonius à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les négociations commerciales entre Londres et Washington ».

La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

Mme Grovonius (PS). - Monsieur le Ministre, considérées par la secrétaire d'État britannique au commerce international, Elizabeth Truss, comme opportunité pour, je cite, « permettre à l'économie de son pays de rebondir », fin de citation, les négociations commerciales pour un accord de libre-échange sont entamées entre les États-Unis et le Royaume-Uni.

Cet accord intervient au moment où les conséquences de la crise économique liée au COVID-19 sont difficiles à établir, mais aussi au moment où le troisième tour de négociations post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne virent allègre, si j'en crois le titre de *La Libre* de ce week-end.

Monsieur le Ministre, j'en viens directement à mes questions et elles sont les suivantes. Tout d'abord, quelles sont, selon vous, les conséquences de ces négociations anglo-saxonnes sur celles post-Brexit qui continuent à se tenir. Les limites de ces futurs accords restant floues, quelle pourrait être l'influence de ces accords sur le commerce en Wallonie ?

L'éventuelle intégration d'une partie des services de santé dans cet accord pourrait-elle, par exemple, avoir une quelconque influence néfaste pour la Wallonie étant donné qu'elle risquerait d'entraîner des politiques tarifaires exorbitantes de l'industrie pharmaceutique américaine ?

Autre question, les négociations avec les États-Unis auront des conséquences sur celles en cours avec l'Union européenne. Qu'en est-il par exemple au niveau des normes alimentaires ?

Enfin, ma dernière question, pourraient-elles être changées en raison justement de cet accord de libre-échange entre Londres et Washington ?

D'avance, merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, votre question est particulièrement importante, puisqu'on le voit, Madame Grovonius, se joue, avec le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis, une négociation extrêmement complexe et où, vous l'avez probablement noté, les États-Unis se sont offerts – les déclarations précédentes de M. le Président Trump en attestent – d'offrir, et je crois citer à peu près ses propos, le meilleur accord commercial jamais négocié à la faveur et au bénéfice du Royaume-Uni et des États-Unis. Il y a, à la suite du Brexit, une offre et volonté très forte

exprimée au niveau des États-Unis de pouvoir, dans une nouvelle forme d'accords commerciaux, associer rapidement, créer tout aussi rapidement des flux économiques avec le Royaume-Uni et probablement avec les pays tiers. Cette situation doit retenir totalement notre attention. Dans le rapport, les influences socioéconomiques au sens large, ce type d'annonce de mouvements est tout sauf anodin.

Remettons par ailleurs les choses dans leur contexte puisque depuis ce 1er février 2020, le Royaume-Uni est devenu un pays tiers et à partir du 1er janvier 2021 à l'issue de l'actuelle période de transition que le Royaume-Uni n'a aucune intention de voir prolongée a-t-il rappelé à plusieurs reprises, il redeviendra une nation pleinement souveraine et reprendra la totale maîtrise de ses politiques, en particulier de sa politique commerciale. Ce qui était l'une de ses principales motivations pour se retirer de l'Union européenne.

En tout état de cause, ni l'Union européenne ni ses États membres n'ont voix au chapitre sur la volonté britannique. Il est dès lors extrêmement difficile de pouvoir appréhender l'ensemble de ses conséquences.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la Commission soutenue par les 27 exerce une pression, une réelle volonté sur le Royaume-Uni dans le cadre de la négociation très difficile qui est en cours sur la relation future entre les 27 et le Royaume-Uni, sur l'établissement d'un cadre équilibré de conditions de concurrence équitables pour préserver l'intégrité du marché intérieur et éviter les distorsions de concurrence. Ces conditions de concurrence équitables sont indispensables à un accord de libre-échange sans tarif ni quota Ave cette situation très particulière que nous négocions des accords avec un pays avec lequel nous formions jusqu'il y a peu un espace complet économiquement et un espace de libre-échange tel que nous le connaissions antérieurement.

Dans ce contexte, la Commission est particulièrement vigilante et proactive pour que soient maintenues dans l'accord de partenariat les normes européennes concernant les produits et les règles européennes relatives notamment aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Nous suivons cela avec la plus grande attention, car les impacts sont nombreux, notamment en matière économique pour l'économie belge et aussi pour l'économie wallonne. Directement et indirectement, les chiffres en attestent d'abondance.

Quant au dernier rebondissement que vous avez mentionné. Traditionnellement, on le voit, ce type de séquences de négociation et on l'a vu depuis le début de ce processus Brexit, on rencontre à différentes étapes de ces négociations des moments de tension, de difficultés majeures, de quasi-rupture, des moments où les contacts sont renoués. J'espère que les éléments dont il nous a été donné de connaître quelques-uns des contenus de ces derniers jours sont des éléments circonstanciels et que l'on pourra, c'est notre vœu le plus cher, encore aboutir malgré le temps très court et une période de ce temps qui a été partiellement gelée dû à la crise COVID-19. J'espère que nous parviendrons à un accord équilibré qui sera soumis aux 27. Il y va d'une partie de notre prospérité collective pour les années à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je suis très heureuse que tout le monde reste bien conscient de l'enjeu et attentif à la situation. J'ai d'autres questions dans le *pipe* sur les négociations post-Brexit. Avec tous ces éléments, cela permettra de compléter le propos.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon travail pour la suite de cette commission.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA STRATÉGIE WALLONNE D'E-COMMERCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Douette à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la stratégie wallonne d'e-commerce ».

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

J'ai vu que M. Douette est réapparu. On m'informe que vous avez eu une coupure de réseau.

Il y a 11 personnes présentes, tous les groupes politiques sont représentés. L'impact de la suite, on est capable d'en décider. Est-on d'accord de redonner la parole à M. Douette sachant que c'est un problème technique ?

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). - Désolé pour cette petite coupure. Je vous parlais d'e-commerce et j'ai moi-même été coupé au niveau du réseau.

Monsieur le Ministre, en cette période de crise sanitaire, l'e-commerce a démontré tous ses atouts auprès des commerçants mais également auprès des clients. Au niveau wallon, une stratégie numérique est

menée depuis plusieurs années. En 2018, Digital Wallonia annonçait le lancement de la plateforme WeCommerce.

Ce projet vise le développement de l'économie à travers l'e-commerce. L'objectif de cette initiative est d'offrir aux entreprises wallonnes l'opportunité de se lancer dans la vente en ligne. On a vu que cela a bien fonctionné durant cette crise. Il s'agit également d'accroître leur visibilité et leur chiffre d'affaires grâce au commerce en ligne.

Première question, Monsieur le Ministre, avant d'autres développements, pouvez-vous faire le point sur les résultats et les perspectives de ce premier projet ? Je suis convaincu que l'e-commerce local doit s'imposer comme un des vecteurs de la relance économique belge et wallonne.

D'où ma deuxième question : quelle est la stratégie de la Wallonie pour accompagner le commerce local wallon à franchir le pas du numérique ? Outre l'accompagnement et la formation des commerçants à l'e-commerce, à l'instar du projet Digital commerce prévu cette année, quels sont les outils proposés pour accompagner les e-commerces wallons ?

Le 26 novembre dernier, vous évoquiez ici même en cette Commission le projet-pilote de « smart delivery ». Où en est ce projet ? Peut-il être un outil pour la relance économique locale en Wallonie ?

Enfin, au niveau du marketing digital, la Wallonie et Digital Wallonia ont un rôle majeur à jouer pour faire du commerce wallon une e-marque. C'est un projet auquel je tiens beaucoup. Quel est le plan marketing de la Wallonie pour faire connaître l'e-commerce local wallon ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la crise actuelle a participé à démontrer, comme vous le mentionnez, tous les atouts, toute l'importance du commerce en ligne et du développement de cette façon de commercer. Vous le savez, cela a toujours été une des principales priorités du plan Digital Wallonia. Dans mon raisonnement, je vais plus loin, puisque c'est l'articulation, l'équilibre, c'est le fait de pouvoir apporter tout l'intérêt de l'e-commerce au commerce physique et le lien entre les deux qui me semble un élément très intéressant. Ces dernières semaines ont montré combien un certain nombre de commerçants, avec d'ailleurs beaucoup d'efforts et de résilience que je tiens à saluer malgré les conditions très difficiles, ont pu adapter leur fonctionnement et leurs pratiques, en installant un *e-shop*, une communication en ligne ou une livraison, que ce soit dans l'alimentaire, dans le *non-food* ou dans d'autres secteurs. Nous sommes en train d'évaluer tout cela parce que beaucoup de choses se sont passées à cet égard tout au long de ces dernières semaines.

En ce qui concerne la priorité e-commerce que l'on retrouve dans le plan Digital Wallonia, elle s'est traduite depuis la mise en œuvre des deux programmes successifs, Commerce Connect et W Commerce. Ensuite, pour des raisons de cohérence et de communication, l'ensemble des actions liées au développement de l'e-commerce en Wallonie sont désormais structurées au sein de l'appellation Digital Commerce. Digital Commerce, en tant que programme de Digital Wallonie, couvre plusieurs objectifs dont le plus important est de former gratuitement les commerçants de proximité à l'avantage, à l'usage et aux différentes potentialités des technologies numériques.

À ce jour, ce programme, mené par l'Agence du numérique en collaboration avec le Syndicat national des indépendants, le SNI, a permis de former 2 000 commerçants indépendants. En outre, 1 000 d'entre eux ont fait le choix d'étendre leur spécialisation du commerce en ligne au travers des 20 modules de formation à distance que propose la plateforme développée à cet effet.

C'est aussi dans le cadre de ce programme que nous avons élaboré une cartographie des e-commerçants wallons et e-commerçantes wallonnes. Plus de 1 000 entreprises sont ainsi désormais référencées sur la plateforme Digital Wallonia mise en œuvre par l'Agence du numérique. Une seconde cartographie, à destination des commerçants eux-mêmes, a été élaborée de manière à répertorier toutes les entreprises du secteur numérique qui proposent des services et produits de marketing en ligne, de logistique et de plateforme de vente prête à l'emploi.

Digital Commerce 2020 devra intégrer les enseignements de la crise que nous traversons et que je viens d'évoquer. Pour ce faire, j'ai très explicitement chargé l'Agence du numérique de coordonner une réflexion sur l'avenir de ce programme qui intégrera l'ensemble des acteurs de la chaîne du commerce et singulièrement de l'e-commerce en Wallonie.

Plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà identifiés dans le contexte et aussi en dehors de cette réflexion :

- la poursuite et l'approfondissement de la formation continue et gratuite des commerçants wallons à l'usage du numérique. Il y a une barrière à la fois de connaissance, de sensibilisation et de formation qu'il faut franchir ;
- l'accompagnement des professions, notamment liées à la santé, telles que les logopèdes, les nutritionnistes, les médecins, les dentistes et d'autres encore, de manière à ce qu'eux aussi puissent plus largement s'emparer des opportunités qu'offre l'*online* ;

- l'organisation des acteurs de la chaîne de valeurs de l'e-commerce wallon en un écosystème fort avec la mise en œuvre de solutions intégrées depuis la commande jusqu'à la livraison. Cette mise en place d'un véritable écosystème wallon intégrant tous les maillons de l'organisation jusqu'en ce compris la livraison me semble particulièrement opportune ;
- un travail mené sur la question du dernier kilomètre, le fameux *last mile*, avec l'objectif de contribuer à résoudre les difficultés de mobilité, grâce au recours à des systèmes de livraison intelligente qui font aussi partie de l'ensemble des réflexions à cet égard.

Enfin, dans le cadre du futur plan Commerce, un pan entier sera dédicacé à l'e-commerce, à l'organisation et aux perspectives que représente la combinaison e-commerce et commerce physique.

Vous le savez – et je profite de votre question pour le rappeler – cette séquence a, une fois de plus et encore beaucoup plus fortement, mis en exergue toute l'importance de la proximité pour ce qui concerne nos commerçants, nos artisans, nos PME, nos indépendants, nos producteurs de matières agricoles et de produits de consommation. Je plaide avec force pour que ce réflexe « proximité » soit un réflexe plus largement partagé et surtout aussi pérenne que possible et partagé par nos concitoyens. En ce qui me concerne, proximité peut évidemment être combinée et doit être combinée avec *e-commerce*. C'est aussi, me semble-t-il, tout le sens de votre question.

Enfin, dans la dynamique Get up Wallonia, l'Agence du numérique va mettre aussi à disposition un certain nombre d'outils, notamment pour faire son auto-diagnostic, si l'on est commerçants ou indépendants de « maturité numérique » pour voir où l'on en est, les étapes qu'il convient encore de franchir, les possibilités de le faire et que chacun puisse

bien informer qu'il et elle saura prendre les décisions qui s'imposent et les décisions opportunes dans le cadre, je l'espère, du redéploiement de l'activité commerciale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Merci beaucoup pour cette réponse très complète.

Comme vous le savez, je suis un fervent défenseur du commerce du centre-ville et du commerce au détail qui souffrait beaucoup par le passé, qui souffre toujours beaucoup suite à cette crise et je sais que la Wallonie, via toute une mise en place de systèmes a permis de les accompagner et de les aider.

Effectivement, par rapport à tous ces plans digitaux dont vous avez parlé, j'ai eu l'occasion d'accompagner plusieurs commerçants de centres-villes et la formation était un élément essentiel qui leur a permis d'entrer dans le monde en ligne via Instagram, Facebook, et cetera, mais on remarque – on accompagne environ une quarantaine de commerçants de ce type – que c'est un peu disparate. Cela part un peu dans tous les sens même s'ils ont l'accès à l'informatique.

Je suis ravi de voir que vous parlez d'un écosystème wallon et c'est bien la fin de mon propos qui est à tenir en compte dans les questions, c'est bien entendu ce marketing digital et avoir vraiment une e-marque wallonne.

C'est une plateforme commune où l'ensemble des commerçants pourrait, comme vous l'avez bien expliqué, cette chaîne depuis la vente jusqu'à la livraison et pourquoi pas dans nos petits centres commerciaux. Il y a le système Créashop que vous avez mis en place également, mais peut-être aussi avoir un système de conciergerie qui marche pas mal avec les ADL ou les gestions centre-ville où là, on passe de l'Internet au commerce physique et où l'on peut enlever ses biens en-dehors des heures d'ouverture des magasins.

Votre réponse est donc très complète et je me réjouis de voir l'avancée surtout dans la partie écosystème marketing où là, les commerçants, après formations, vont pouvoir être accompagnés.

Pour terminer, un chiffre qui m'inquiète toujours au niveau du commerce de détail, le score sur 15 types de commerce qui entrent dans le commerce digital sont les douzièmes. Ils sont donc loin d'être en tête du box-office. Il faut donc les accompagner.

Mme la Présidente. - Je vais quand même vous rappeler que les temps de parole sont de cinq minutes, cinq minutes et une minute de réplique.

Nous avions pris de bonnes habitudes en rentrant dans un timing de trois minutes, trois minutes et une minute pendant la période essentiellement réservée aux questions et réponses sur la crise du COVID-19.

M. Douette (MR). - Je serai attentif.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Député.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSFORMATION GLAXOSMITHKLINE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en œuvre du plan de transformation GlaxoSmithKline ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Madame la Présidente, je suis ravi de vous retrouver, ainsi que le ministre. J'espère qu'il est en bonne forme malgré sa surcharge de travail que je sais considérable. Nous essayons de le suivre et de le stimuler.

Monsieur le Ministre, début février, l'annonce de GSK de l'adoption d'un plan de transformation avait résonné comme un coup de tonnerre totalement inattendu dans toute l'économie wallonne et singulièrement dans la biotech valley que constitue le Brabant wallon par rapport au secteur pharmaceutique.

Voici un rappel des faits et de l'annonce, puisque GSK est le premier employeur privé de notre économie wallonne, avec 9 000 collaborateurs. Malgré tout, il y a l'annonce d'une suppression de 120 emplois et le non-renouvellement de 215 contrats à durée déterminée, le tout tranché par l'annonce d'un plan d'investissement à hauteur de 500 millions d'euros pour les trois prochaines années.

Vous avez eu l'occasion, juste avant le confinement, de rencontrer la direction du groupe. L'enjeu est de taille, je le résume à une de mes questions. Vous m'aviez dit que l'objectif est de limiter le nombre de licenciements, d'une part, et d'obtenir par la suite la confirmation officielle de l'investissement pour les sites du Brabant wallon.

Il faut reconnaître que, pendant le confinement, j'ai pu prendre connaissance des craintes que le monde syndical a exprimées, puisqu'il relayait une rumeur, une angoisse présente dans l'entreprise, avec le départ annoncé, semble-t-il, d'une centaine d'ouvriers complémentaire endéans les trois ans, et ce, parce qu'il y a à la fois de nouvelles manières de travailler, puis surtout une robotisation accentuée.

Mes questions aujourd'hui, puisque nous avons été privés d'un certain nombre de contacts pendant le confinement – qui n'est d'ailleurs pas terminé, mais des contacts peuvent reprendre – sont les suivantes : avez-vous eu de récents contacts avec la direction et/ou la délégation syndicale de l'entreprise afin d'évaluer ou de réévaluer le plan social et son impact définitif en termes de perte d'emploi ?

Ce mercredi 6 mai, c'est donc assez récent, on aurait évoqué, lors du conseil d'entreprise, le sauvetage de 108 emplois, notamment par postulation interne et par mobilité. Autrement dit, des emplois se libèrent et ils sont accessibles à des personnes qui auraient été visées par le plan de licenciement. J'imagine que vous m'en direz plus.

Par ailleurs, GSK Vaccine Belgium – on en revient à la pandémie – représente le quartier général mondial de la division vaccins. Nul doute dès lors que, dans la lutte contre le COVID, GSK occupera une place centrale dans la mise au point du vaccin. J'en veux pour preuve que, le 15 avril dernier, GSK et Sanofi annonçaient leur association pour mettre au point et produire à large échelle un vaccin d'ici 15 à 18 mois.

De votre côté, le 22 avril, vous annonciez un investissement de 25 millions d'euros pour financer les projets de recherche menés par les entreprises wallonnes dans le cadre de la lutte contre le COVID.

Ma question est très simple. GSK est-il concerné par ce dispositif de 25 millions d'euros ? Avez-vous pris un certain nombre de garanties quant à la disponibilité du vaccin, lorsqu'il sera mis au point – nous l'espérons au plus tôt – dès lors que voici quelques jours, Sanofi a annoncé qu'il réserverait le bénéfice de la priorité des vaccins aux États-Unis alors même que la Wallonie modestement, mais l'Union européenne, de manière plus substantielle, se sont mobilisées pour dégager des crédits très importants en faveur de la recherche ? Nul doute que le consortium GSK-Sanofi en profitera.

Voilà donc les deux volets à ma question, mais elle recoupe vos compétences, à la fois l'impact économique du plan de licenciement et son évolution et de l'autre, comme ministre de la Recherche, les moyens que vous avez pu dégager en faveur de l'entreprise et avec quelles conditions pour garantir que notre population bénéficiera dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous avez effectivement évoqué plusieurs volets dans votre question, notamment le volet sur la pandémie, mais aussi le volet de restructuration ainsi qu'un volet perspectif. Commençons, si vous le voulez bien, par le volet sur la pandémie, puisque dès l'amplification du phénomène COVID-19 sur le territoire belge, en ce début mars, un comité de crise a été constitué chez GSK, afin d'encadrer au mieux, globalement, la situation. Ce groupe a travaillé et travaille en étroite collaboration avec les délégations syndicales et avec les autorités de la santé. Son objectif est de centrer les efforts déployés à la fois pour les besoins des patients, en assurant autant que faire se peut à la fois le maintien de la production critique des vaccins et la mise en œuvre les mesures nécessaires pour le personnel de production ainsi que des recherches et développements puissent

continuer à travailler sur site, et ce, dans des conditions adéquates. Cette gestion du contexte COVID-19 a mené la direction et les délégations syndicales à s'accorder sur une pause temporaire du processus de consultation lié à l'annonce d'intention du plan de restructuration chez GSK. D'un commun accord, l'entreprise a priorisé 100 % de ses efforts dans le but d'assumer sa responsabilité sociétale et aussi sa contribution à la santé publique, et ce jusque – cela a été prolongé – au mois d'avril et encore largement jusqu'à ce jour. Grâce à cette décision unanime, GSK a pu mettre en œuvre avec ses équipes, avec son personnel, avec les partenaires sociaux, les mesures internes nécessaires au travail en toute sécurité sanitaire, mais aussi a contribué directement à répondre à l'urgence sanitaire.

En effet, GSK a fait don aux autorités belges de 10 tonnes de matériel de protection pour distribution personnelle de santé de première ligne qui en avait un très urgent besoin, comme vous le savez. Plus important encore, le personnel de labo sur base volontaire a tenu à contribuer à l'effort de dépistage. C'est ainsi que les laboratoires belges de l'entreprise, depuis le 1er avril, effectuent des tests PCR sans facturer ce service aux autorités. Graduellement, GSK a procédé et procédera jusqu'à 6 000 analyses par jour, avec des résultats fournis, dans la majorité des cas, endéans les 24 heures ; ce qui est, vous en conviendrez, extrêmement précieux.

En parallèle, le groupe GSK et particulièrement sa filiale « vaccin » multiplie les initiatives de collaboration pour développer – vous y avez fait allusion – un candidat vaccin COVID. À la mi-avril, GSK a rendu public son projet commun avec Sanofi et d'autres collaborations, à travers le monde, sont mises sur pied. Ces collaborations sont basées sur la technologie de l'adjuvant dont la technologie a été développée à Rixensart.

Par ailleurs, le 22 avril, les réunions du conseil d'entreprise spécifiques au plan de restructuration ont repris. Après analyse détaillée du projet de transformation des équipes de support global, ressources humaines, finances, IT, communication, et cetera, le nombre initialement estimé de 220 emplois touchés pour cette catégorie a pu être diminué à 199 fonctions, soit une diminution de la perte potentielle de 21 emplois.

Le 6 mai, le conseil d'entreprise s'est penché sur l'analyse détaillée des fonctions effectuées ce jour par du personnel externe. Un *mapping* des fonctions dites externalisées a été dressé. Après analyse approfondie, un total de 87 fonctions pérennes a été identifié comme possiblement « internalisables ». Ces 87 postes pourraient dans le futur être convertis en emplois GSK. Le personnel interne impacté par la restructuration aura la possibilité de postuler pour ces fonctions permettant ainsi, autant que faire se peut, de limiter le nombre de pertes d'emploi dans la mesure d'une compatibilité de profils, même si je mesure bien évidemment que les fonctions exercées en externe sont aussi assumées par des hommes et des femmes et que, globalement, il y a malheureusement en l'espèce un impact sur l'emploi.

Les deux exercices réunis que je viens de détailler en ce qui concerne l'intérieur de GSK pourraient donc diminuer, vous l'avez évoqué également, le nombre de pertes d'emploi d'un total de 108 emplois : 21 cités dans mon premier chapitre, 87 situés dans le second. Ces 108 emplois viendraient diminuer l'intention des 720 emplois malheureusement perdus tel qu'initialement annoncé.

Enfin, lors du conseil d'entreprise tout récent du 13 mai, un point a été fait sur les questions posées par les représentants syndicaux à la direction. Jusqu'à présent, ce ne sont pas moins de 69 questions qui ont été posées dont 35 se sont vu apporter réponse lors des réunions précédentes. Ce 13 mai, une dizaine de réponses complémentaires ont été apportées. Le processus suit donc son cours tel que le prévoit la procédure sociale en la matière.

GSK s'est par ailleurs engagé à réaliser un *matching* entre les profils qui quitteront et les besoins du secteur plus globalement. Vous le savez, il y a aussi, en Brabant wallon, un certain nombre d'annonces de nouveaux projets, de nouvelles créations d'activités et par ailleurs d'activités qui, elles-mêmes, sont en croissance et en besoin de personnel, d'où tout l'intérêt évidemment de voir comment les profils qui, malheureusement, seront amenés à quitter GSK, peuvent éventuellement correspondre au profil d'autres entreprises ou d'autres besoins dans le Brabant wallon pour l'essentiel.

Il est encore trop tôt pour que je puisse indiquer le résultat de ce travail qui est en cours.

GSK, notons-le, a déjà reçu un certain nombre de demandes du secteur à la recherche de profils bien précis. GSK centralise ces demandes et enverra, dès la fin ou à un certain moment du processus interne, un listing des profils correspondants dès que ceux-ci auront pu être définitivement identifiés.

Nous sommes en contact, comme vous l'entendez, avec GSK et j'ai l'intention, de façon imminente, d'avoir aussi un contact avec les partenaires sociaux qui avaient souhaité que la procédure Renault puisse s'exercer suivant le cadre légal de celle-ci et les étapes qui prévoit celle-ci avant que les autorités publiques ne reprennent éventuellement un certain nombre de contacts, ce que, au Gouvernement, avec le ministre-président, avec ma collègue en charge de l'emploi, nous sommes évidemment prêts à faire si besoin.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je remercie M. le Ministre d'avoir fait le point sur la situation. Il faut d'abord relever que, contrairement à certaines accusations portées contre l'entreprise, celle-ci – j'en étais toujours

convaincu – joue pleinement son rôle de responsabilité sociale. On les a chargés de tous les maux, j'ai entendu des propos qui étaient assez déplacés, y compris dans cette salle et je veux saluer leur effort et notamment le don de matériel qui est toujours appréciable ainsi que l'organisation des tests dans un délai tout à fait court, et ce, sans contre-prestation financière.

Deuxièmement, je me réjouis bien sûr de voir que les efforts se poursuivent au sein de l'entreprise pour diminuer la facture sociale. Au fond, il restera malgré tout, il faut bien le reconnaître, le non-renouvellement des 215 CDD. Et l'on devrait passer à un peu plus de 600 personnes qui seraient licenciées malheureusement. Ce qui m'amène à vous proposer, mais c'est davantage la responsabilité de votre collègue, Mme Morreale, d'installer une cellule emploi de reconversion. Lorsque vous évoquez, Monsieur le Ministre, de possibles transferts dans d'autres entreprises, n'oublions pas non plus – et c'est tout à l'honneur de GSK – que les salaires sont relativement élevés chez GSK et cela ne sera pas nécessairement facile de replacer ces personnes dans les mêmes conditions financières et matérielles, parce que les entreprises qui embauchent pourraient davantage se tourner vers des profils qui leur coûteraient mis chez dans le contexte actuel. Je pense que c'est une piste à très rapidement mettre en œuvre lorsque la procédure Renaud aura terminé son travail si j'ose dire.

Trois, j'avais eu l'occasion de lancer un appel pour les sous-traitants. Je le maintiens, parce qu'un certain nombre de fonctions extérieures seront internalisées.

Monsieur le Ministre, nous prendrons rendez-vous pour continuer à suivre ce dossier avec ses bons et ses moins bons côtés.

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES INQUIÉTUDES DU SECTEUR NUMÉRIQUE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les inquiétudes du secteur numérique ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, sur base d'informations reçues du terrain en mars, il semblait que le secteur numérique wallon souffrait, avant le confinement, d'un ralentissement d'activité dû à d'importants retards dans le versement de subsides de 2019 et au blocage de nouveaux subsides. L'inquiétude des acteurs qui nous avaient alertés se centrait principalement sur trois points.

Premièrement, d'après les informations communiquées par des acteurs de terrain, l'administration aurait bloqué depuis plusieurs mois, certains subsides ou certaines promesses de subsides. Selon les alertes reçues et vu ces circonstances, il n'était pas possible de lancer, par exemple, un nouvel EPN – espace public numérique.

Les équipes des centres de compétence semblaient être en sous-effectifs par rapport aux demandes de l'enseignement.

Certaines initiatives comme WallCode ou certains acteurs du *gaming* également, ne pouvaient plus réaliser correctement leur travail.

Ensuite, il semble que l'Agence du numérique, qui est garante de cette stratégie numérique wallonne et de la dynamique Digital Wallonia, reçoit ses subsides au tiers de l'année, ce qui impliquerait l'immobilisation de certains projets en cours ou à venir, parce qu'ils ne peuvent ni sponsoriser ni développer ces projets durant cette période. À titre d'exemple, on peut mentionner Ludovia, un colloque autour du numérique éducatif qui a un franc succès en 2019, mais qui stagnait dans son organisation pour sa seconde édition en 2020. Bien entendu, avec le confinement, tout a été remis en question depuis lors.

On peut également citer le réseau de *coworking* qui attendrait des subsides depuis longtemps, manifestement.

Enfin, les instances en charge, administratives ou autres, semblent peu communiquer avec les acteurs concernés, notamment sur l'état d'avancement des dossiers. En outre, les soldes de subvention 2019 n'avaient pas encore été versés à certaines associations qui, de ce fait, devaient payer des intérêts à des organismes de crédit.

Enfin, début mars, le problème des subsides touchait la majorité des acteurs, mettait à mal l'écosystème du numérique en Wallonie, un secteur qui par ailleurs fonctionne bien dans un cadre tout à fait collaboratif et intéressant.

Pouvez-vous confirmer ou informer ces informations ? Si elles reflètent la réalité, quelles sont les raisons du blocage des subsides en tout ou en partie évoqués ? Cette situation a-t-elle été débloquée depuis lors ?

Deux mois plus tard, le monde a beaucoup changé, c'est également l'occasion de vous interroger sur l'impact de cette crise et du confinement sur le secteur

numérique. M. Douette vient déjà de le faire en partie sur la question de l'e-commerce.

Avez-vous des retours de terrain sur l'évolution de l'activité du secteur durant cette période ? On peut imaginer que le travail à distance n'a pas empêché de poursuivre les activités par définition dans le secteur numérique et que, au contraire, il a été fortement sollicité durant cette crise afin de fournir notamment des solutions de télétravail, de vente à distance, d'autres alternatives de fonctionnement à un bon nombre d'entreprises. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est dans les faits.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, nous comprenons bien évidemment et je comprends tout particulièrement les difficultés que rencontrent les entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des retards dans le versement de subsides de la part de la Wallonie. Toutefois, je ne partage pas du tout le constat extrêmement généralisé et pessimiste que vous dressez. Vous avez convenu vous-même probablement que les informations remontent à un certain temps.

En effet, je ne peux que prendre mes distances par rapport au fait que, de surcroît, ces retards auraient entraîné un ralentissement structurel des activités du secteur numérique. Je n'ai absolument pas ce retour, même s'il y a un certain nombre de dossiers et de liquidations de dossiers que je souhaite voir accéléré à l'avenir.

Qu'en est-il en ce qui concerne les soldes des subventions 2019 ? Ceux-ci ne peuvent être versés qu'après réception des déclarations de créances, justificatifs et rapports d'activités, ce qui prend un certain temps à établir et ensuite à analyser.

Il faut ensuite, après analyse de ces documents, le plus souvent par un comité de suivi, pouvoir mettre en œuvre la procédure de paiement. Il est donc normal au moins qu'une partie des subventions de l'année N soit liquidée courant de l'année N+1.

Cependant, votre question me donne l'occasion de bien veiller à ce que ce délai de liquidation soit le plus ramassé possible à l'avenir.

Fin 2019 et début 2020, l'administration n'a pas bloqué de dossier de subvention et encore moins sciemment, c'est évident. Par contre, elle a surtout été confrontée à un accroissement des demandes concernant des subventions numériques, ce qui participe d'ailleurs à démontrer, s'il en était encore besoin, l'importance grandissante du secteur en Wallonie, ainsi que l'activité importante des différents intervenants du secteur.

Face à ce constat, un agent supplémentaire a été recruté en janvier 2020 au sein des équipes de l'administration, de manière à absorber l'augmentation des engagements et des liquidations et donc des dossiers à traiter.

En outre, du temps a également été consacré à la mise ne place des nouvelles procédures ainsi que des formulaires ou des *process* ad hoc, justement dans le but de simplifier encore l'introduction et de fluidifier le traitement des demandes. Finalement, la Cellule de coordination de la stratégie numérique établie au sein de la Direction des réseaux d'entreprises gère également diverses subventions accordées à des UAP, telles que l'Agence du numérique.

Pour preuve de l'activité en matière de gestion des subventions facultatives dans le domaine du numérique, voici quelques chiffres. En 2019, un budget de 11 882 371 euros, pour être précis, représentant 55 dossiers, a été octroyé au bénéfice de projets numériques initiés principalement par des opérateurs du non-marchand, le tout dans le contexte particulier du changement de législature de surcroît. En 2018, ce chiffre était de 51 dossiers. Notez que certaines subventions traitées par la Direction des réseaux d'entreprises sont imputées aussi sur d'autres articles budgétaires spécifiques et ne sont pas comptabilisées dans les chiffres que je viens de vous communiquer. Ces chiffres viennent s'ajouter aux montants repris sur l'article budgétaire Digital Wallonia.

Concernant le financement de l'Agence du numérique, il faut constater que les subsides sont traditionnellement accordés au cours du premier semestre de l'année en cours. Force est de constater également que la pratique n'a jamais, me semble-t-il, été de nature à ralentir ou gêner les travaux de l'AdN qui programme des activités tout au long de l'année. Je reste à l'écoute de l'Agence en ce qui concerne cet élément.

Pour ce qui est de l'évolution de l'activité du secteur du numérique durant la période de confinement, il est encore un peu tôt pour en tirer un bilan définitif, mais les premières études montrent que le chiffre, après quelques semaines de confinement, montre un accroissement de l'activité numérique et digitale évidente. Par ailleurs, pour les entreprises actives dans le secteur, leur activité a globalement moins régressé que les entreprises tous secteurs confondus. C'est une véritable résilience du secteur numérique dont il faut parler ici.

Par ailleurs, on le voit, vous avez cité quelques exemples, à quel point ces dernières semaines auront démontré combien nous pouvons amplifier les efforts en ce qui concerne la digitalisation, le travail à distance, les

projets numériques, les mises en place de plateformes diverses, d'applications nombreuses d'inclusion de *process* industriels, de modifications d'habitudes de travail et d'autres éléments encore. Tout ce plan devra intégrer dans la digitalisation de la Région wallonne un certain nombre d'enseignements de la crise actuelle. Bien sûr, la connectivité du territoire est un dossier lui-même très important qui ne manquera pas de retenir notre attention dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. - La parole et à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je conviens tout à fait avec vous, Monsieur le Ministre, d'une part que ces informations remontent à quelques semaines, et d'autre part que les acteurs qui nous alertent sont logiquement ceux qui rencontrent des difficultés. Ceux pour qui cela se passe bien n'ont pas de raison de sonner l'alarme.

J'entends néanmoins qu'il y a pu avoir quelques retards et que les équipes ont été renforcées – ce qui est très bien – et également que vous souhaitez continuer à accélérer les procédures.

J'avais envie de rebondir rapidement sur vos échanges avec M. Douette à propos de Digital Commerce. Vous l'avez dit, la formation est très importante, mais je pense qu'il pourrait être utile d'envisager aussi une prime pour développer son activité en ligne qui ne devrait pas forcément être très élevée, quelques milliers d'euros peuvent suffire à se lancer en ligne. Vous avez parlé d'une plateforme de vente prête à l'emploi. C'est une bonne chose, mais ce n'est pas forcément adapté à toutes les activités. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en rediscuter dans les semaines et les mois à venir. C'est évidemment un enjeu très important.

INTERPELLATION DE MME GREOLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉHABILITATION DES FRICHES INDUSTRIELLES DU BASSIN LIÉGEOIS »

QUESTION ORALE DE M. CLERSY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACHAT DU SITE DE CARSID PAR LA WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ACHAT DU SITE DE CHERTAL PAR LE GOUVERNEMENT WALLON »

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA STRATÉGIE TERRITORIALE ET LA RÉHABILITATION DE PLUS DE 400 HECTARES DE FRICHES INDUSTRIELLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Greoli, sur « la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois » ;
- M. Clersy, sur « l'achat du site de Carsid par la Wallonie » ;
- M. Bierin, sur « l'achat du site de Chertal par le Gouvernement wallon » ;
- Mme Cremasco, sur « la stratégie territoriale et la réhabilitation de plus de 400 hectares de friches industrielles ».

Mme Laruelle, M. Desquesnes et M. Liradelfo ont demandé à se joindre à l'interpellation.

J'ai également une question jointe à cette interpellation, je vais donc céder la présidence à M. Fontaine, ce sera plus simple pour organiser le débat.

Monsieur Fontaine, je vous rappelle que la députée qui interpelle a 10 minutes, que les députés qui ont des questions jointes ont cinq minutes et les autres orateurs qui se joignent au débat ont trois minutes. Pour la réplique, l'interpellateur aura droit à trois minutes et les autres orateurs deux minutes. Le ministre a droit à 16 minutes, puisqu'il y a plusieurs intervenants.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli pour développer son interpellation.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Ministre, quand on voit le nombre de personnes qui se joignent à cette interpellation et le nombre de questions, on comprend vite à quel point ce sujet est important.

Voilà deux semaines, nous avons pris connaissance de la décision du Gouvernement de prendre à bras-le-corps – et c'est une excellente nouvelle – la réhabilitation de plusieurs friches industrielles d'importance qui ont marqué le passé industriel wallon dans les bassins de Liège et Charleroi. Je me souviens, il y a à peine quelques années, certains arrivaient en conquérants en ces lieux en disant que tout irait bien maintenant qu'ArcelorMittal était revenu sur Liège. Quelques années après, il nous a bien fallu déchanter. Je pense que YouTube doit avoir encore vidéos dignes de ce nom sur ce sujet.

Ce n'est pas là l'important de mon intervention, le sujet est bien plus important que des vidéos sur YouTube. Je dois vous dire directement que l'ensemble des parlementaires cdH rejoignent les objectifs mis en avant par le Gouvernement, à savoir de répondre à la saturation des parcs économiques et de recycler des espaces dédiés à l'industrie pour éviter à la fois de gaspiller des espaces agricoles ou forestiers.

Je note aussi avec satisfaction que votre note cite les objectifs du SDT approuvés par le précédent Gouvernement le 16 mai 2019, lequel invite à travers son objectif stratégique », à la fois « accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen », à renforcer l'ancrage des activités métropolitaines en Wallonie. Le SDT préconise ainsi que des pôles majeurs que sont Liège et Charleroi, en tant que « portes d'entrée de la Wallonie situées sur les réseaux de communication de niveau européen, qui jouent un rôle déterminant dans la dynamique de métropolisation ». Le SDT invite enfin à veiller, dans ces deux territoires à ambition métropolitaine, « à la requalification des espaces urbanisés dégradés ». Par là, on entendait l'entrée des villes, les quartiers de gares, les friches, les axes de communication. Voilà bien des chantiers ouverts aujourd'hui à Liège et dont on espère qu'ils verront leur terme dans les prochaines années.

Comme vous l'avez aussi rappelé, la DPR fixe une échéance et une obligation de 100 hectares par an. L'engagement pris ici vise 400 hectares au total sur les sites liégeois et hennuyers exploités auparavant par Arcelor et Duferco.

Je m'attacherai pour ma part aux sites du bassin liégeois – mon collègue François Desquesnes, qui s'est joint, à mon avis, va s'attacher à d'autres sites – exploités par Arcelor, et principalement à Chertal qui jouit d'une situation extraordinaire et d'un immense potentiel.

L'annonce d'un projet de reconversion est une occasion de penser aussi le développement de demain. Pour l'instant, tout le monde parle de l'après-COVID, d'un nouveau monde, d'une nouvelle manière de penser notre société, ce projet doit en devenir une réelle concrétisation dans l'intérêt du développement économique de la région liégeoise et au bénéfice de la population locale.

Des voix commencent à s'exprimer sur ce projet et, dans votre majorité y compris, tout le monde y va déjà de sa petite idée. Je me réjouis donc d'entendre mes collègues qui vont intervenir après moi. Ce projet va à mes yeux bien au-delà des « petites idées », surtout si elles sont classiques, surtout si elles ne servent qu'à déplacer sur le lieu des entreprises qui aujourd'hui ont des activités et existent déjà dans le bassin liégeois.

Ce projet peut devenir un pôle de développement important d'emplois, d'innovations et créateur de richesse. Ce projet doit être réfléchi aussi dans le contexte de relance de l'après-crise sanitaire que nous connaissons. L'Europe, dont nous avons encore entendu d'excellentes déclarations ce matin – tout le monde regrettera un jour Angela Merkel –, souhaite mettre sa part dans le redéploiement économique et social.

Ce projet bénéficie d'un espace de près de 200 hectares avec des possibilités d'accès par la voie d'eau, par l'autoroute, par la route, voire par le rail, et il est situé au cœur de l'Europe occidentale.

Si le projet doit se penser avec l'envergure que cet espace au potentiel unique possède en Wallonie, voire même en Belgique, il ne peut se réaliser sans le soutien des élus locaux et de la population locale. J'ai bien pris note que, dans votre note au Gouvernement, il était mentionné d'associer les communes locales, l'ensemble des communes concernées.

Ce projet doit associer aussi les populations et susciter leur adhésion.

Si nous voulons réussir ce projet, il faut avoir le courage de lui donner des balises claires. Il est essentiel de penser ce projet d'avenir en y mixant plusieurs

activités : une zone industrielle et d'économie circulaire en partenariat, entre autres, avec les entreprises du bassin liégeois dans une optique d'un développement économique et durable – des travaux remarquables avaient été faits à ce sujet à la fin de la précédente législature entre autres par Mme Simonet sur l'économie circulaire –, une zone destinée aux PME et une zone de loisirs verte accessible à la population qui verrait par exemple la poursuite du RAVeL.

Demain, nous ne pourrons et ne devrons plus penser le développement industriel sans penser à la manière dont nous le mettons en place, et localement, à la reconversion des produits, à leur réutilisation et à la transformation afin de garantir plusieurs cycles à nos productions ou à nos achats.

Dans un souci de bien-être de la population, le développement du projet devra aussi garantir une mobilité fluide qui impliquera sans doute des aménagements et l'utilisation de la voie d'eau.

Tous ces éléments sont essentiels à la réussite de la reconversion du site. L'ensemble des acteurs ont besoin d'un cadre clair pour s'investir dans ce projet mobilisateur pour toute une région. Or, il faut reconnaître que les échanges qui se sont tenus voici quelques semaines sont loin d'avoir répondu aux nombreuses questions qui se posent.

Au rang des principales préoccupations figure incontestablement la question de la dépollution. Les charges liées à la dépollution feront l'objet de toutes les études nécessaires, avez-vous dit, et peuvent représenter entre 8 000 et 11 000 euros l'hectare. Sur quelle base reposent ces estimations ? Au-delà des études, quel serait le montant des coûts estimés pour dépolluer ?

Une étude de la SPAQuE de 2013 est citée et évoque entre 700 millions et 1 milliard d'euros. Cette étude a-t-elle été mise à jour ? Comment ces montants liés à la dépollution seront-ils répartis ? La dépollution sera-t-elle ajustée aux besoins et aux projets ? Quelle part sera prise en charge par ArcelorMittal ?

Pour le financement de ces études, ArcelorMittal évoquerait une absence de liquidités suffisantes pour pouvoir mener ces études de front sur l'ensemble des sites et sollicite un préfinancement auprès de la Région wallonne. Est-ce exact ? Cela augure-t-il d'un positionnement d'ArcelorMittal largement en retrait de ses responsabilités pour ce qui concerne les dépollutions ?

Vous avez présenté l'emploi comme un vecteur extrêmement important pour relocaliser – et on ne peut que vous donner raison – pour reterritorialiser et réindustrialiser. Vous avez aussi indiqué avoir déjà reçu plusieurs marques d'intérêt depuis cette annonce. Pouvez-vous donner davantage de précisions sur les orientations qui se dessinent ? Comment les forces vives locales seront-elles associées ?

En ce qui concerne la négociation d'acquisitions avec les différents partenaires que sont Duferco et ArcelorMittal, vous annoncez être « au commencement ». Comment entendez-vous avancer ? Les premiers pas sont toujours les plus compliqués. Je voudrais vous entendre non seulement sur les premiers pas, mais sur le timing complet.

Quelle sera la connexion avec les investissements publics consentis ? Selon quelle formule se fera l'activation des partenaires privés ? Pouvez-vous faire la transparence sur le PPP annoncé ?

Il est question d'une société mixte à créer qui devra être déconsolidée afin qu'elle n'entre pas dans le périmètre de la Région wallonne. Pour ce faire, 51 % de l'actionnariat de cette dernière devraient être détenus par des partenaires privés. Qu'en est-il d'une intervention de la Banque européenne d'investissement ? Qu'en est-il d'ailleurs d'accélérer les négociations avec l'Europe pour pouvoir entrer dans les projets de réinvestissement européen ? Comment accélérer les procédures pour permettre de réhabiliter rapidement ? Qu'envisagez-vous ? Des renforts en personnel sont-ils prévus au sein de la SPaQUE ou de la SOGEPA ?

Enfin, je le redis, les communes sur lesquelles sont localisés ces sites à réhabiliter sont extrêmement impatientes de pouvoir également être associées à la réflexion. Vous indiquez avoir déjà eu des contacts avec elles, de même qu'avec les partenaires publics que sont la SPI et Noshaq. Cela permettra de mener des études et de formuler des propositions pour l'avenir du site de Chertal, laissé en friche par l'entreprise ArcelorMittal.

Il est toutefois étonnant – je m'en étonne – que le Port de Liège n'ait pas été mis autour de la table. L'enjeu de l'utilisation de la voie d'eau constitue pourtant un des enjeux de ce dossier. Un contact sera-t-il pris en ce sens ? Comment l'ensemble des acteurs sera-t-il associé au fil du temps ?

Voilà, Monsieur le Ministre, je vous attends sur ces nombreuses questions et je serai très attentive à toutes vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce 29 avril, la Wallonie a fait part de son objectif de racheter, dépolluer, équiper et réindustrialiser le site de Carsid à Charleroi. Des négociations vont donc devoir être initiées avec le groupe Duferco pour ce site de 100 hectares qui présente l'intérêt d'être situé juste à côté du cœur de ville de Charleroi. Ce projet s'inscrit pleinement dans les perspectives visant à faire de l'assainissement des friches une priorité telle que définie dans la DPR. Ma collègue a parlé de l'objectif ambitieux de 100 hectares par an, ce qui est une très bonne chose.

Nous nous réjouissons de ce projet et ma première interrogation, Monsieur le Ministre, porte assez naturelle sur le prix d'achat de cette friche industrielle située en bordure de ville. Sur son blog en ligne, Télésambre évoquait une somme de 10 millions d'euros pour l'acquisition du site. Qu'en est-il exactement, sachant que des négociations avaient déjà eu lieu par le passé et n'avaient pas abouti sur ce volet ? D'autre part, Monsieur le Ministre, la question du prix d'achat est évidemment centrale parce qu'une bonne part des industriels qui ont exploité ce site ont bénéficié d'une série d'aides de la Région wallonne. Aujourd'hui, il s'agira de faire valoir les intérêts de la Wallonie dans cet achat.

Par ailleurs, la question des coûts de dépollution des sols est également en jeu. Sur le site du SPW, référençant les sites Seveso, l'estimation des travaux de rénovation, d'assainissement et d'acquisition du site de Carsid se situe entre 170 et 290 millions d'euros. Ce chiffre a été basé sur les estimations les plus réalistes – pessimistes, diront certains – au regard de l'activité passée sur le site et en fonction des règles d'assainissement qui étaient en vigueur à l'époque en Région wallonne.

Quelle est votre analyse politique de ce chiffre, Monsieur le Ministre, et quelles mesures avez-vous prises afin de minimiser les coûts tout en renforçant l'efficacité des investissements ? La question du projet est évidemment centrale par rapport à ce point.

La question de coûts de l'opération constitue un nœud encore une fois. En partant de la définition de l'affectation future de la zone en lien notamment avec les projets que développe l'Abbaye de Charleroi, on pourra réduire les montants financiers liés à l'assainissement. La concertation avec les autorités locales sera importante pour cette étape.

Enfin, Monsieur le Ministre, ma troisième interrogation porte sur le Haut-Fourneau n° 4. Douze ans après la mise à l'arrêt de ce Haut-Fourneau de Carsid, au niveau local, vous le savez, la mobilisation pour la sauvegarde et la préservation de cet outil reste très importante. Elle s'exprime notamment à travers un comité de sauvegarde particulièrement actif. Dans ce cadre, quelles mesures avez-vous prises afin que le projet d'achat de la friche par la Wallonie intègre la préservation de l'outil ?

Enfin, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser votre calendrier de travail ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous évoquions déjà ce sujet lors de la dernière séance plénière via Mme Cremasco pour notre groupe qui vous interrogera également juste après moi de façon générale sur ces projets au regard des schémas d'aménagement du territoire. Nous venons d'entendre M. Clersy sur le volet Carsid. Comme vous pouvez le constater, ces projets intéressent fortement les écologistes.

Pour ma part, je me pencherai en particulier sur Chertal. On a déjà échangé dans cette commission à plusieurs reprises sur le sujet, en général en duo avec M. Lenzini. Vous aviez d'ailleurs annoncé la volonté de reprise par la Région, ce que l'on avait salué positivement. On voit un peu plus concrètement ce qu'il en est aujourd'hui. Je me réjouis que Mme Greoli nous ait rejoints sur le sujet neuf mois après le début de la législature.

Mme Greoli (cdH). - Je vous avais précédé, ne vous en faites pas.

M. Bierin (Ecolo). - Lors de la séance plénière, vous énonciez les étapes des achats et de la reconversion de ces friches. La première consiste en un état des lieux environnemental. On sait que le coût de dépollution sera conséquent. Les études, à elles seules, peuvent représenter de 8 000 à 11 000 euros par hectare. Disposez-vous d'une estimation du coût total de la dépollution et quelles garanties avez-vous obtenues pour que ce coût soit effectivement pris en charge par ArcelorMittal ?

En deuxième lieu on peut parler de l'état des lieux technique des terrains et en troisième lieu les aspects juridiques à respecter, dont les aides d'État et la législation sur les marchés publics. Vous vous êtes dit ouvert à différents modèles. Pouvez-vous préciser celui que vous appréhendez a priori pour le site de Chertal ? Quel dispositif étudiez-vous afin de racheter ce site ? Avez-vous déjà une estimation du prix d'achat ?

La dernière étape de reconversion, et non des moindres, c'est le développement des *business plans*, et vous avez mentionné à cet égard que certaines entreprises auraient déjà manifesté leur intérêt. C'est en fait le point le plus important. Il s'agit du projet qui sera développé sur le site qui doit être bien réfléchi, bien préparé, cohérent avec la stratégie de redéploiement de la région. À ce sujet, pouvez-vous préciser les sociétés qui ont montré leur intérêt ou à défaut pouvez-vous indiquer les secteurs dans lesquels elles sont actives ?

La Déclaration de politique régionale prévoit d'orienter le redéploiement de la Wallonie afin de répondre aux défis de la transition énergétique et du climat. Dans les contacts préliminaires que vous avez eus, j'imagine, avec la SOGEPA, la SPI et Noshaq, avez-vous évoqué la possibilité de développer un pôle industriel consacré aux énergies renouvelables et/ou à l'économie circulaire ?

Pour conclure, je voulais aussi, Mme Greoli a mentionné le port autonome, il y a un autre acteur liégeois qui est le Groupement de redéploiement économique, le GRE, créé notamment pour réfléchir à après sidérurgie dans le bassin. Estimez-vous qu'il

pourrait aussi avoir un rôle à jouer dans le schéma envisagé ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, comme M. Bierin a eu l'amabilité de le rappeler, j'ai eu l'occasion de vous interroger via une question orale sur le sujet parce que l'on peut constater que l'on est en tout cas peu ou prou traumatisé par ces sites près desquels nous vivons. Je ne conteste pas que l'on puisse être aussi très impactés même si l'on est plus loin, mais cela relève bien de notre intérêt pour le site et quelque part de notre traumatisme, comme Mme Greoli l'a rappelé. Il y a quand même pas mal de choses qui se sont succédé sur ces sites. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en séance plénière, je salue que le pouvoir public et que vous repreniez avec beaucoup de dynamisme la main sur ces sites.

En tant qu'écologistes, nous le saluons. Ils sont effectivement pour l'instant et pour être sympathiques, immobilisés – on va le dire comme cela – et ces sites relèvent un certain nombre de problèmes. Vous reprenez la main et nous saluons la reprise en main publique.

Ce que vous pouvez entendre dans les discours – et singulièrement dans celui de M. Bierin et de M. Clersy –, c'est que nous voulons que ce soit une réussite évidemment et une réussite pour la Wallonie. C'est cela qui nous fait peur parce que l'on n'a pas que des expériences positives en la matière.

C'est le moment, c'est l'instant. Il y a certainement un *momentum* aussi par rapport au post COVID-19, pour recréer du futur sur ces sites-là et nous essayons constructivement de poser les questions et d'y arriver pour que ce soit vraiment une réussite dans l'intérêt de la Wallonie, parce que ce sont des sites stratégiques pour le redéploiement de Liège et Charleroi qui sont des villes non moins stratégiques pour la Région.

Par rapport à ces opérations et ce qui a été dit ici, ce qui nous tient vraiment à cœur – et ce que j'ai pu dire en plénière aussi, mais qui rejoint aussi les propos de Mme Greoli et quelque part certainement ceux qui vont être tenus par MM. Clersy et Bierin –, c'est cette réussite financière et économique pour la Région, l'ancrage économique local de ces projets – cela tient aussi à la cohésion sociale. Ce sont des choses qui importent fort. Il est important que l'on redresse ces sites via nos potentiels. Vous parlez de réindustrialisation ; nous avons envie de parler aussi de réappropriation de notre économie. On voudrait voir naître des projets qui sont ancrés.

M. Bierin a fait référence à l'étude du CRISP la semaine passée. C'est vraiment important pour nous. La cohésion sociale, l'aspect environnemental, l'aspect innovant de ces sites, qui soient aussi environnementalement une réussite.

J'ai eu l'occasion d'interroger votre collègue, Mme De Bue, sur l'aspect patrimonial. Comme le dit M. Clersy, on connaît le débat qu'il y a autour du HF4 : il reste un haut-fourneau sur les sites de Seraing et d'ArcelorMittal, sur le HFB. Toute ma famille a travaillé sur les sites de Seraing ; bref, tout le monde est impacté par ces sites, que l'on soit en direct ou ailleurs. Je plaide ici pour avoir une vision globale sur les sites et qui soit prise en considération dès le début.

Tout cela pour annoncer ma question un peu plus spécifique et transversale pour les sites de Carsid, Duferco, comme pour le site d'ArcelorMittal : Monsieur le Ministre, pour arriver à tout cela, pour arriver à effectivement impliquer aussi les pouvoirs locaux, impliquer le GRÉ comme l'a dit M. Bierin, impliquer tous ces acteurs et j'ai envie de dire même des acteurs culturels – je ne dis pas qu'il faut mettre une fonction culturelle sur les sites, mais peut-être les impliquer dans la dynamisation des sites, dans leur programmation –, quel outil va-t-on pouvoir utiliser dès maintenant, pour aussi garantir, si partenariat public-privé il y a, sa réussite et surtout la construction d'un partenariat qui vienne alimenter notre projet à nous, notre projet wallon, notre projet avec les acteurs locaux ?

Réfléchissez-vous déjà à un outil, à une procédure, à des mises en place qui vont permettre de garantir cela, de garantir ce débat et de garantir que le projet ne nous échappe pas ?

Si le projet ne nous échappe pas, c'est la garantie d'une vraie réussite dont nous pourrons être fiers. Il va sans dire que, via le projet, les coûts de rachat et dépollution – tout ce qui va avec – tiendront dans les modalités de la définition de ce projet.

Je répète ma question : par rapport à la procédure, dès aujourd'hui, met-on des balises pour arriver à un projet concerté, collectif et dont nous soyons fiers ?

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Laruelle (MR). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas refaire l'histoire et rappeler la DPR puisque cela a été fait par l'ensemble de mes collègues.

Je voudrais dès à présent rassurer Mme Cremasco : ce projet de reconversion de friches industrielles n'intéresse pas qu'un parti. Ce n'est pas parce que l'on est trois à intervenir que l'on est plus intéressé que d'autres partis qui, peut-être, n'interviennent pas aujourd'hui.

Mme Cremasco (Ecolo). - Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Laruelle (MR). - Tout à fait, mais c'est ce que je dis.

Je ne voudrais pas non plus que l'on tombe dans le sous-localisme. Je n'habite pas à Liège ou Charleroi, j'habite à Gembloux. Ce n'est pas pour cela que la reconversion de sites industriels ne m'intéresse pas, et ce d'autant plus que c'est un point excessivement important parce que reconvertir des sites industriels permet justement de maintenir d'autres territoires et notamment des zones agricoles.

Je crois, et l'on peut s'en réjouir, Monsieur le Ministre, que l'ensemble des partis – en tout cas, ceux qui se sont exprimés – sont derrière le Gouvernement et derrière vous pour mener à bien ces projets de réindustrialisation de sites désaffectés.

Ces projets n'ont que des aspects positifs, et cela a été dit également par certains de mes collègues, que ce soit d'un point de vue économique, d'un point de vue environnemental ou d'un point de vue social et pour l'emploi. Cela s'inscrit donc parfaitement dans le cadre du développement durable.

Le Gouvernement et vous particulièrement avez déjà annoncé que vous alliez associer un certain nombre d'acteurs, dont les pouvoirs locaux, et vous avez également déjà annoncé avoir octroyé un budget complémentaire à la SOGEPA pour renforcer les équipes qui porteront ce projet.

On l'a entendu par les questions qui ont été posées, c'est un dossier novateur et porteur d'espoir. Je suis assez d'accord avec Mme Cremasco quand elle dit qu'il faudra que les acteurs locaux, la société civile, les politiques et les pouvoirs locaux s'approprient ce projet. Je rajouterai un acteur à cette nécessaire appropriation : les futurs investisseurs et les futures entreprises qui s'installeront sur le site. On peut avoir un beau projet, s'approprier cette reconversion, si l'on n'a pas des acteurs économiques derrière qui vont investir et développer des projets – pas n'importe quel projet, pas dans n'importe quel sens, on est bien d'accord –, on peut se rejoindre également.

Monsieur le Ministre, je voudrais avoir votre sentiment.

Mme Greoli a fait référence à l'étude de la SPAQuE de 2013 et à son éventuelle actualisation.

Je voudrais également avoir les liens avec le décret Sols de février 2018.

Les PPP sont des pistes très intéressantes, très innovantes et peu habituelles, et il serait intéressant de vous entendre également. Comment voyez-vous ce développement de PPP ?

Enfin, puis-je avoir quelques exemples concrets, si c'est possible, dans ce que la presse économique de la semaine dernière appelait « un écosystème industriel wallon qu'il convient d'y développer » ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses et je vous assure du soutien plein et entier de mon parti pour vous soutenir dans ces projets ambitieux et porteurs d'avenir.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Il n'y avait aucun doute, mais comme tout le monde rappelle que…, je crois important que M. le Ministre se sente soutenu de façon positive et ambitieuse. En ce qui me concerne, je ne vois que du positif dans ce qui est fait.

M. le Président. - Je rappelle aux collègues que c'est trois minutes.

(Réaction de Mme Laruelle)

Un peu plus, mais la suite a fait dépasser.

La parole est à M. Desquesnes qui a souhaité se joindre à l'interpellation.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je me réjouis qu'un lotharingien comme vous porte le redéploiement des anciennes friches industrielles, des bassins que sont le Hainaut et la Province de Liège au cœur de son action politique. C'est un élément extrêmement important.

Ma collègue, Mme Greoli et d'autres, de toutes formations politiques soutiennent bien évidemment la démarche.

Mme Greoli vous a parlé longuement de la situation et du projet sur lequel vous travaillez pour la zone liégeoise.

Je voudrais attirer votre attention – certains collègues l'ont déjà fait – sur le site Carsid à Charleroi, mais également sur un site évoqué, si j'ai bien compris, assez brièvement dans la note au Gouvernement que vous allez poser. C'est en tout cas le communiqué de presse qui le dit, à propos du site louviérois. C'est un site de Duferco.

Je voudrais revenir par rapport à vous, car c'est un site sur lequel il y a eu ce fameux partenariat public-privé que vous proposez pour les deux sites. Il existe déjà sur le site de Duferco à La Louvière puisque c'est Duferco Wallonie qui en est le propriétaire. C'est une société qui est à 51 % propriété de Duferco maison-mère et de 49 % des outils économiques wallons.

Ils sont également propriétaires d'un autre site qui connaît maintenant un développement extrêmement positif. C'est le quartier nouveau. Ce n'est plus le nom que l'on doit leur donner, je le sais, Monsieur le Ministre, sur le site de Clabecq, mais qui voit le jour

aujourd'hui et a permis de transformer une friche industrielle avec un nouveau projet économique.

En Brabant wallon, preuve que l'ensemble du territoire peut être également concerné, mais finalement, quels sont les facteurs de réussite ? Pourquoi à Clabecq, cela a-t-il fonctionné et pourquoi à La Louvière aujourd'hui, les choses ne bougent-elles pas ?

C'est une vraie question que je vous adresse puisque la reprise en main, partenariat public-privé, existe. L'outil est en place et vous n'êtes ministre de ces compétences-là que de façon courte. Je ne vous en fais donc pas le grief, mais je pense qu'une des conditions de réussite, c'est d'avoir un projet clair derrière la friche. C'est-à-dire être capable de déterminer ce que l'on veut y faire pour faire un nettoyage ou un aménagement de la friche, une dépollution en fonction de l'objectif d'activité qui sera poursuivi derrière.

Ce dessin est-il suffisamment clair pour les sites que le Gouvernement a sélectionnés ? Pour celui de La Louvière, qu'allez-vous faire pour le sortir de l'ornière ? C'est un site qui est vraiment enclavé au cœur de La Louvière. Il y a un parc boisé, il y a des industries le long d'un contournement construit il y a quelques années par la Région wallonne. Il y a la voie d'eau, un chemin de fer qui y passe. C'est un terrain magnifique, mais il manque une étincelle, une énergie derrière ce projet. Il y a des réflexions à gauche et à droite, mais là, il y a un déclic à donner.

Quel est l'*input* que le Gouvernement veut donner à ce dossier louviérois ?

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo qui a souhaité se joindre à l'interpellation.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous puisque il n'y a pas mal de questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse. C'est clair que c'est un projet qui paraît ambitieux. On parle d'avenir. Cela fait dix ans que l'on parle de reconversion des bassins. Cela commence donc à se dessiner, mais des questions sont au présent et pas au futur. Les questions sur la dépollution, je rejoins les questions posées tout à l'heure concernant l'étude de la SPAQuE de 2013. Est-elle à jour ? Comptez-vous relancer une nouvelle étude ?

Vous citez dans la presse le chiffre de 11 000 euros l'hectare. Cela ouvre-t-il la voie pour une nouvelle étude ?

Si l'on prend par exemple les sites de Seraing, Ougrée, Marchin, on arriverait à 3 millions d'euros, rien que pour une étude de dépollution. Si nouvelle étude il y a, qui va la payer ?

Concernant le niveau de dépollution, est-ce déjà clair ? Jusque quel niveau va-t-on dépolluer ? Est-ce un niveau 5 industriel ou niveau 4, cadre récréatif ? Le futur projet qui viendra s'implanter dépend de cela puisque si l'on ne dépollue qu'à un stade industriel et qu'ensuite, on veut faire du logement par après, il y aura encore une dépollution à faire. Cela ouvre donc encore la question de savoir qui va payer ce qui n'a pas été dépollué, c'est-à-dire de ne pas dépolluer le site à moitié. Globalement, on ne sait toujours pas qui va supporter les coûts d'assainissement et de dépollution.

Enfin, j'avais posé une question en séance plénière sur la confiance vis-à-vis d'ArcelorMittal. On a parlé de traumatisme et tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'a pas été un partenaire sérieux, et pas uniquement en Belgique si l'on prend les sites de Florange, Gandrange et d'autres qui ont fermé avec perte d'emplois.

Prévoyez-vous toujours de construire l'avenir avec un fossoyeur du passé ?

M. le Président. - C'est une épreuve de force pour le ministre que de répondre à tout cela dans un dossier aussi complexe et important en 16 minutes.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les députés, un très grand merci pour votre intérêt, vos encouragements, votre soutien ainsi que pour les différentes questions que vous m'adressez. Comme vous vous y attendez, un certain nombre de questions sont des questions dont les réponses seront exprimées ultérieurement, dans le cadre du processus de gestion de ce dossier, à des échéances diverses.

Vous avez, à très juste titre, souligné l'importance stratégique des sites sidérurgiques, de l'ensemble des sites concernés, mais aussi d'autres encore dont nous ne parlons pas ou pas encore aujourd'hui pour le redéploiement économique et le développement d'un certain nombre de projets porteurs d'emplois en région liégeoise, mais plus largement en Wallonie. Je vous rejoins totalement qu'il s'agisse des dossiers de Charleroi, de La Louvière ou de la région liégeoise, de Marchin ; bref, de l'ensemble des dossiers que nous évoquons ici.

Ce sont des sites que vous connaissez bien pour plusieurs d'entre vous. J'entends vibrer ces racines et je le souligne avec convivialité et avec sympathie. Ce sont des sites qui, manifestement, nous parlent au plus profond de l'histoire wallonne. C'est une partie de notre vécu et une partie de notre prospérité antérieure. C'est le travail vécu dans les veines et dans le sang d'un grand nombre de nos concitoyens ou des générations antérieures dont nous parlons.

En plus de toute la valeur socioéconomique de ce dossier stratégique, il y a cette charge émotionnelle – je

le dis positivement – très forte dont je suis tout à fait conscient.

Soyons très francs entre nous, c'est un des dossiers majeurs de l'histoire de la Wallonie. Vous avez indiqué, à juste titre, que des efforts ont été faits dans le passé, et je les souligne, que l'on doit tenir compte des éléments de ces efforts, des études, et cetera, mais que, à ce stade, les situations n'ont pas pu évoluer significativement.

Si l'on veut projeter notre Région dans l'avenir avec ce vecteur très important que vous avez mentionné, à savoir la création d'emplois, la recréation d'emplois chez nous, la réindustrialisation, la reterritorialisation d'une partie de notre économie, la modernisation du déploiement industriel, de notre futur, cela passe par ces reconversions.

Ces dossiers, je ne dois pas vous en faire démonstration, sont d'une atroce complexité. Il y a 200 embûches qui vous attendent, qui nous attendent et qui m'attendent dans ces dossiers. Vous comprendrez qu'aller dans mon chef maintenant exprimer quelque opinion définitive serait une insouciance coupable dont, à juste titre, vous pourriez m'adresser reproche.

Si l'on veut donner toutes les chances de réussite à cette ambition collective, je crois pouvoir dire que c'est une ambition du Gouvernement collectivement, mais de l'ensemble du Parlement tout aussi collectivement ainsi que de notre Région globalement et encore plus particulièrement de tous les acteurs – je réponds directement en cela aux questions qui m'ont été posées – des bassins ou des territoires concernés.

Je souhaite vraiment, non pas par atavisme ou convivialité naturelle, toute lotharingienne qu'elle fut, par volonté de capter toutes les énergies, toutes les idées, toutes les bonnes volontés, toutes les dynamiques, qu'elles soient locales. Vous avez cité, Madame la Députée, le port autonome. On a cité le GRE et d'autres interlocuteurs encore. Tout qui veut se retrousser les manches pour prendre la vague sur cette embarcation que nous lançons est le bienvenu. Soyons clairs. Et quelle que soit, si je puis dire, la casaque qui soit la sienne, institutionnelle, politique, syndicale, pouvoirs locaux, intercommunaux et autres. Chacun est le bienvenu parce que la bataille sera rude. Ce n'est pas une révélation que je partage avec vous ce matin.

Ambition forte du Gouvernement, traduite, vous l'avez rappelé, dans Déclaration de politique régionale, d'assainir au moins 400 hectares de friches industrielles à concurrence d'un rythme soutenu tout au long de la législature.

Au-delà de leur assainissement, nous avons ici un devoir collectif de vision prospective. Vous avez, Madame Cremasco, à juste titre, évoqué l'économie circulaire, l'articulation avec l'économie moderne, le fait de ne pas gaspiller l'espace, le fait de ne pas avoir des visions réductrices. Nous avons des offres d'ores et déjà concernant la logistique très consommatrice d'espace et qui répond à des besoins. Mais on doit appréhender l'ensemble des analyses en tenant compte de tous ces éléments de reconstruction d'un tissu de réappropriation, même presque sociétale, de ce tissu industriel dont nous avons tant besoin.

Par rapport aux localisations, les sites en question, bien sûr, je le réaffirme très clairement : objectif articulation et devenir de ces sites vers l'activité économique structurante, vers une activité industrielle moderne, vers la création d'emplois, vers le fait d'être des leviers de création de véritables écosystèmes économiques et de véritables écosystèmes industriels régionaux.

Bien sûr, on ne construit plus, on ne structure plus des espaces économiques comme, de bonne foi, on le faisait il y a 50 ans ou il y a 30 ans encore. Lorsque je parle de cet objectif, c'est un objectif qui est intégré dans le cadre de cet espace plus large et de cette vision que je viens d'évoquer.

Entrons alors un peu plus sur des éléments liés aux divers sites. Concernant tout d'abord le dossier de Chertal, vous me posez la question de la pollution. Et vous avez rappelé, plusieurs d'entre vous, l'étude de la SPAQuE de 2013. Cette étude a été dressée sur la base pour l'essentiel d'une analyse comparative. C'est-à-dire qu'elle n'a pas été basée sur des investigations approfondies menées sur les différents sites, mais sur cette base comparative que je viens d'énoncer.

Il s'agit maintenant à l'évidence d'aller beaucoup plus loin et d'aller plus en détail, notamment, Madame Laruelle, en respectant les obligations que le décret Sols qui, depuis lors en février 2018, a fixé les obligations. Et cela en implique de mener un certain nombre de campagnes de sondages, d'en analyser les résultats en s'inscrivant dans les processus normaux qui vous sont bien connus en termes de sites industriels pollués, qui sont les processus des études d'orientation et de caractérisation.

C'est un travail d'ampleur considérable qui est d'ailleurs déjà commencé par l'industriel. Je vais y revenir. Mais qu'il s'agit d'accélérer, car la connaissance fine du sol, du sous-sol, des problèmes de pollution et le passage préalable est obligé dans toute négociation de rachat de terrain déjà industrialisé.

Je dis à tout le monde : ne faites pas un mauvais procès par avance. J'ai lu çà et là des expressions qui voudraient que péremptoirement vous affirmiez que l'on va racheter la pollution. On va, au détriment des deniers publics, faire une espèce de boulevard pour qui que ce soit. Mais d'où tirez-vous cela ? Si l'on veut et si l'intention qui nous anime collectivement est de réussir ce dossier. Il sera déjà tellement compliqué. N'allons pas 15 jours après l'annonce par le Gouvernement aller déjà affirmer sans la moindre pièce, sans le moindre

début de vérité, que telle ou telle autre orientation serait prise. Ce n'est évidemment pas vous qui êtes concernée, Madame la Députée.

C'est radicalement faux et je mets quiconque en demeure d'aller prouver quoi que ce soit, ni même d'aller donner le quart de début du nombre de présomptions en droit qu'il en irait peut-être dans une vie quelconque de la sorte. Cela, je suis on ne peut plus clair. Soit on essaie de vraiment travailler à l'intérêt général. On se dit : là, on a un dossier absolument incroyable à essayer de réussir ensemble. Soit on shoote dans le carrosse en espérant qu'il se renverse, ou dans le train en espérant qu'il n'arrive pas en gare. Mais j'espère qu'il n'y a personne, aucune famille politique, qui est animé d'une telle intention. Dans des dossiers comme ceux-là, ce serait absolument dramatique pour la Région et dramatique pour les travailleurs que je veux servir également, à la fois les actuels et ceux du futur, sur ces différents sites.

Je poursuis, si vous le voulez, bien pour rappeler qu'Arcelor, vous l'avez dit, est toujours propriétaire des sites industriels désaffectés à la suite de l'arrêt de la phase liquide en région liégeoise représentant donc cette superficie de l'ordre de 282 hectares. La situation des sites sur lesquels porte la décision du Gouvernement d'un point de vue de la gestion environnementale et de la déconstruction peut donc être résumée comme suit.

Le site de Chertal, d'une superficie de 180 hectares environ, est localisé, vous le savez, sur les communes d'Herstal et d'Oupeye. Les études de sol commanditées par l'industriel sont en cours avec le bureau spécialisé SBS.

Au niveau de la déconstruction, le cocon a été levé fin 2018, sauf le TLB. La rédaction du cahier technique de démolition devrait s'achever en juin 2020. Les prochaines étapes pour ce site seront ou seraient l'introduction de la demande de permis de démolition ainsi qu'une demande de prix pour la démolition en tant que telle.

Le haut-fourneau n° 6, site de 34 hectares localisé sur la commune de Seraing, et divisé lui-même en plusieurs zones dont la situation environnementale est la suivante : la zone dite Paire Ramoux est assainie et le certificat de contrôle du sol obtenu. Sur la zone HF6, une demande de certificat de contrôle du sol, aussi appelée dans le jargon CCS, a été introduite à la direction de l'administration concernée pour la partie du périmètre non construite. Pour la partie construite, une étude environnementale est à réaliser également.

Pour la partie et pour la zone Stock 32, le plan d'assainissement a été introduit à la direction de l'administration concernée.

Le site est déconstruit, à l'exception de la zone énergie en phase avec le processus de rationalisation énergétique d'ArcelorMittal. Notons que le bâtiment Rotonde a été laissé en l'état à la demande de la ville de Seraing et, pour ce site, des discussions ont été dans le passé menées avec un consortium privé et une offre exprimée fin 2019.

Le haut-fourneau B, site de 34 hectares, est situé à Ougrée. Les études environnementales sont en cours avec le bureau d'études agréé GEI. La rédaction du cahier technique de démolition devrait s'achever en juin 2020 également. Ici aussi, les prochaines étapes seront l'introduction de la demande de permis de démolition, ainsi qu'une demande de prix pour la démolition en tant que telle.

En ce qui concerne la cokerie d'Ougrée, site de 34 hectares, l'étude historique a été réalisée. Les études d'orientation et de caractérisations sont en cours. Ici aussi avec le bureau SBS. Le permis de démolir a été obtenu et la première phase de démolition est en cours. Ici aussi, ArcelorMittal a conclu un partenariat avec un consortium privé, semble-t-il, intéressé par la reprise du site et/ou sa reconversion.

Il y a ensuite trois sites de plus petites dimensions, comme vous le savez, pour lesquels les études de sol n'ont pas encore démarré : Marchin-Nord, à côté du site de Godin ; Marchin, site principal d'un peu plus de 12,7 hectares ; Marchin-Sud de 2,3 hectares qui a fait l'objet d'une vente.

Pour pouvoir disposer d'une première évaluation du coût d'assainissement, conformément aux obligations du décret Sols que vous avez mentionné, des études doivent donc être réalisées. En partie simultanément : l'étude d'orientation qui reprend l'étude historique, la vérification de la présence de pollutions et la première description de la pollution. L'étude de caractérisation a pour but de connaître la délimitation, la nature et le niveau de pollution et déterminer s'il constitue une menace grave.

Dans certains cas, une étude combinée peut rassembler orientation et caractérisation. L'administration peut également imposer une étude détaillée des risques pour évaluer la menace que représente la pollution.

Parallèlement aux études de sol, des études doivent être réalisées pour les déconstructions, cahiers des charges, audits déchets, inventaire amiante, stabilité, et cetera, afin de préparer les dossiers de permis ainsi que les dossiers techniques de maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ces études représente un budget conséquent, vous l'avez cité. Il est exact, car Arcelor nous a fait savoir que dans ce dossier du financement des études, des éléments d'accord, de négociation doivent être menés entre Arcelor et la Région quant à un préfinancement ou d'autres éléments liés à la négociation. Ceci fait partie intégrante de l'ensemble de la négociation.

Vous me questionnez sur les marques d'intérêt qui ont été exprimées dans ce dossier. Comme je viens de le signaler, des marques d'intérêt ont été faites concernant deux sites, de même que concernant le site de Chertal qui fait l'objet de beaucoup d'attention. Mais avant quelque engagement que ce soit, il faut avoir une vision suffisamment transversale, de manière à éviter une espèce de négociation par appartement, et encore plus cession par appartement, sans avoir la perspective globale du site et ayant la perspective de céder les espaces les plus sollicités en ayant ensuite pour le solde des superficies concernées de beaucoup plus grandes difficultés à les articuler et à soutenir le projet global que je soutiens et que vous appelez également de vos vœux.

À ce stade, permettez-moi de ne pas aller au-delà, parce que, sauf à être aventureux, j'ai modestement retenu que s'exprimer trop largement encore plus au début d'un processus complexe comme celui-ci contribue à le fragiliser, voire à le rendre impossible. Ne voyez pas mon silence comme une discourtoisie vis-à-vis du Parlement, mais comme une volonté forte de donner un maximum de chances au dossier.

Vous avez évoqué l'ensemble des autres choses à bien avoir en tête ou à étudier. Vous avez raison. L'aspect juridique, marché public, législation, aide d'état est un enjeu absolument central. On ne part pas de rien, on a quelques expériences en la matière à propos du site de Feluy. Par ailleurs, on est pour le moment bien informé, de façon assez précise concernant ce qui est ou non acceptable du point de vue aide d'état et législation marché public.

Deuxième élément est le business plan de redéploiement des différents sites compte tenu des éléments de valorisation, de coût, de perspectives de création d'activité, de nature des activités, des perspectives de commercialisation et par ailleurs les mécanismes économico-financiers qui vont sous-tendre les orientations qui seront fixées.

Il me semble important de resituer l'ensemble de ces sites dans un master plan stratégique en réfléchissant d'ores et déjà aux différentes affectations souhaitables, et ce, en même temps que les analyses de dépollutions, les études techniques, juridiques et financières ainsi que les dépôts des demandes de permis de démolition.

On sait par exemple que Chertal fait l'objet de beaucoup d'attention et qu'une approche différentiée peut être portée compte tenu des développements souhaités eu égard à la localisation et à la proximité avec les voies fluviales.

Tous ces éléments devront intégrer le master plan qui va devoir déterminer les meilleures affectations possible en prenant en compte toute une série d'enjeux liés à l'emploi, à l'économie, aux retombées pour les collectivités locales, à la mobilité en passant par notamment les contraintes techniques. Cette réflexion doit être conduite de manière partenariale avec les acteurs locaux qui sont impliqués au premier chef, et en particulier avec les différentes structures à Liège, la SPI, avec Noshaq, avec les villes et communes concernées, avec le Port autonome, avec le GRE et d'autres interlocuteurs encore.

Je pense notamment parmi ces interlocuteurs complémentaires : l'aéroport ou d'autres interlocuteurs pertinents.

Je tiens évidemment le même raisonnement à Charleroi et/ou à La Louvière avec les villes concernées, avec IGRETEC, avec les différentes structures.

Par ailleurs, en ce qui concerne le partenariat, vous avez évoqué toute une série d'hypothèses à la fois partenariat public – privé, contrat d'objectifs, les éléments de phasage, l'implication de l'Europe, différentes natures de financement.

Comme je l'ai indiqué, il y a quelques jours, par avance, je n'exclus aucune de ces hypothèses parce que je mesure combien l'ampleur des moyens budgétaires, l'ampleur du dossier justifie d'être a priori ouvert à toutes les hypothèses, sans qu'aucune d'entre elles ne retiennent particulièrement et par avance une attention prioritaire par rapport aux autres.

Enfin, vous l'avez mentionné, pour instruire ce dossier, il a été décidé que la SOGEPA mette en place une équipe qui sera chargée en *task force* d'examiner, soutenue par des expertises extérieures, par l'administration et bien sûr par mon Cabinet et les collèges du Gouvernement chargé d'étudier tous les aspects précités.

Ce sera en lien avec cette équipe que nous aurons l'occasion de proposer un calendrier concret et détaillé. Je n'ignore pas que les attentes sont grandes à cet égard, mais pour mettre en œuvre un projet de cette envergure, eu égard à sa complexité, aux multiplicités des procédures ainsi qu'aux négociations à mener, l'élément de calendrier doit lui-même être sagement mesuré, détaillé, organisé.

Indépendamment de…

M. le Président. - Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de conclure parce que vous êtes bien au-delà ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - J'allais justement faire un petit crochet. Je suis trop bavard. Je pensais que c'était 16 minutes par 10 hectares. Je me suis trompé.

Au-delà de la structure porteuse du projet, vous avez évoqué aussi la trajectoire budgétaire. Il est évident que nous allons profiter, que nous allons en tout cas solliciter un certain nombre de financements externes. La Commission européenne va annoncer très prochainement son *green deal*, les nouvelles orientations des fonds structurels européens, ainsi que du plan de relance européen. Tout cela retient notre attention, tout comme des mécanismes portés par la banque européenne d'investissement.

Je n'oublie pas le dossier de Carsid qui a fait l'objet de votre question orale.

En ce qui concerne celui-ci, nous avons également une historicité du dossier puisque l'on a évidemment un partenariat de contact et de gestion et de situations juridiques avec le groupe Duferco dont la SOGEPA est une partenaire de longue date.

La mission et l'objectif poursuivi par le Gouvernement wallon sont d'accélérer la reconversion des sites.

Les étapes sont les suivantes :
- établir une démarche concertée avec Duferco pour l'offre de reprise ;
- réaliser des études de sol ;
- réaliser les études techniques nécessaires ;
- définir les valeurs frontière d'acquisition ;
- définir les mécanismes éventuels de préfinancement des études ;
- explorer les différents modes de valorisation du site ;
- mettre en place une structure juridique de façon appropriée ;
- définir le calendrier.

Je n'ignore pas qu'indépendamment de l'ensemble de la reconversion du site, les Hauts-Fourneaux à Charleroi et à Liège ont une valeur, une identification sociétale, patrimoniale et mémorielle très importante dans le cœur des anciens travailleurs, de leur famille ou de la population.

Avec ma collègue que vous avez interrogée hier, Mme De Bue, nous intégrons cet élément dans notre raisonnement.

Et puis le Gouvernement a souhaité que l'on n'oublie pas La Louvière pour lequel *mutatis mutandis* mon temps s'en est allé, hélas. N'hésitez pas à me revenir pour des éléments plus particuliers par rapport à ce site. Nous avons également dans notre cahier des charges un certain nombre d'objectifs.

Voilà, Monsieur le Président. Je vous remercie pour votre souplesse et votre attention par rapport au timing, mais le dossier est tellement complexe qu'en fait c'est à peu près 16 jours, 16 heures à tout le moins qu'il nous faudrait aux uns et aux autres pour faire le tour de tout ce dossier extrêmement complexe.

Chaque fois que je viens à Liège par la route du Condroz ou chaque fois que je me promène le long de ces sites, je partage avec vous cette ambition très forte de voir ces espaces requalifiés et de voir, avec une infinie considération pour notre passé, cette mobilisation très forte pour y construire notre futur.

Je peux vous assurer que cela va mobiliser une grande partie de nos forces au Gouvernement, avec le soutien des collègues et le mien, de manière à tenter de faire progresser significativement ce dossier et à le réussir. Merci, Monsieur le Président faisant fonction.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez abusé de ma grande largesse. Vous avez eu 50 % de temps supplémentaires. Dès lors, je me permettrai d'ajouter 30 secondes à chaque parlementaire qui souhaite répliquer si vous me l'accordez.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Ministre, d'abord je voudrais vous remercier pour cet exposé d'un certain nombre de détails.

Cela m'est déjà arrivé à plus d'une reprise et je vais encore le faire aujourd'hui : je vais résumer votre intervention.

Je vais commencer par dire que je ne m'attendais pas à avoir des réponses sur tout. Nous sommes dans un dossier complexe, un dossier qui va nécessiter des négociations et il serait facile, voire populiste, de vous demander d'avoir des réponses à tout.

Ce n'est pas comme cela que je procéderai.

Je vais retenir, en ce qui me concerne, la substantifique moelle de ce que vous avez dit et je vais attirer votre attention sur un certain nombre de choses que vous n'avez pas dites.

Je retiens que vous avez la volonté et donc que vous avez affirmé que vous allez associer l'ensemble des acteurs.

Je vous en remercie. Je vous rappelle que l'ensemble des acteurs, ce sont les acteurs économiques, mais ce sont aussi les responsables locaux et c'est aussi la population qui doit adhérer à ce projet.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous avez aussi donné un certain nombre d'informations concernant les actions en cours et les actions prises par l'actuel propriétaire ArcelorMittal. Je note que des actions sont prises par lui, des initiatives. Je note qu'il y a un questionnement sur la répartition du financement de la dépollution. Je voudrais vraiment attirer votre attention sur le fait qu'en droit, les responsabilités, cela existe. Il ne faudrait pas que certains puissent se cacher derrière des problèmes de

liquidité pour ne pas assumer leurs responsabilités. Toutefois, j'ai aussi noté que vous nous avez signalé qu'ArcelorMittal avait lui-même pris des contacts pour des entreprises ou des investisseurs qui auraient un intérêt pour le lieu.

Dans un second temps, vous avez parlé de vos propres contacts ou des contacts qui seront pris par la SOGEPA. Je voudrais dire qu'il ne faudrait pas qu'ArcelorMittal mette dans la balance de la négociation le fait qu'il ait eu des contacts lui-même avec des investisseurs. Ce serait un peu biaiser le dossier.

J'attire l'attention sur le fait qu'il faut remettre à ArcelorMittal, l'ensemble de ses responsabilités et que les partenaires économiques locaux ainsi que le Gouvernement wallon doit garder la main sur les contacts et les prises de contact pour des institutions qui porteraient intérêt.

Vous nous avez aussi signalé que toutes les portes étaient ouvertes et que vous n'aviez pas de plan prédéfini ni un plan prioritaire.

Je vous rends de nouveau des balises qui nous semblent essentielles : celle de la création d'emplois nets et non pas de la relocalisation ou le déménagement d'entreprises déjà existantes ; une réelle diversité sur le lieu et donc non seulement industriel, mais aussi des PME, l'occasion de finir ou de faire passer le RAVeL par ce lieu et un lieu accessible à la population locale dans un esprit de loisir.

Je terminerai en disant que ce dossier prendra certainement toute la législature et certainement deux ou trois législatures et que, dès lors, il sera nécessaire de faire le point régulièrement et peut-être d'envisager d'avoir presque un point récurrent à l'ordre du jour de nos commissions.

Je terminerai, parce qu'il n'y a de meilleure collaboration que celle qui permet d'être écrite par déposer une motion au nom du groupe cdH qui reprend à la fois les balises que nous entendons voir respectées et les points d'attention en ce qui concerne la collaboration avec les élus locaux, la population locale et l'importance des responsabilités de chacun dans ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour la complétude de sa réponse.

Je me réjouis que les friches industrielles soient considérées comme des opportunités.

C'est vraiment un changement d'angle de vue et que la Wallonie en fasse une priorité me semble très important et semble très important aux yeux des écologistes.

Trop souvent, par le passé, lorsque la Wallonie a dû mettre en place de nouvelles zones d'activités économiques – c'est singulièrement le cas dans la région de Charleroi – elles sont en priorité tournées vers des terres agricoles qu'on a dévoyées de leur origine première en les transformant en zonings. C'est sans doute plus économique à très court terme, mais cela ne constitue pas un modèle durable.

N'y voyez aucune polémique, Madame Laruelle, mais c'est précisément le message que mes collègues, Mme Cremasco et M. Bierin, tentaient de faire passer. Ils n'évoquaient pas un monopole d'un parti sur un autre sur la question des friches. Ils évoquaient plutôt une vision que les écologistes défendent depuis très longtemps.

Parfois, à l'époque, je m'en souviens très bien, de manière très isolée notamment sur le terrain local carolorégien. Tant mieux si c'était une autre époque et, en tout cas, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre soutien dans cette voie et dans vos démarches.

Je me félicite également que l'on puisse donner un avenir à la zone de Carsid située en bordure de ville. C'est évidemment important de donner des ailes à la région carolorégienne – je pense que c'est le sens de votre action, Monsieur le Ministre – mais cela ne peut se faire que si l'on prend en considération nos racines, et les racines, vous l'évoquiez, c'est précisément le passé industriel de la région de Charleroi et, dans ce cadre, la question du haut-fourneau n° 4 et de sa sauvegarde me paraît centrale.

Je suis heureux que vous preniez en compte cette dimension avec votre collègue, Mme la Ministre De Bue.

On ne manquera pas d'y revenir.

Je voulais également terminer, en soulignant que je suis rassuré sur votre volonté d'associer les autorités locales sur cette question, c'est évidemment extrêmement important.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette longue réponse, mais, comme on l'a dit à plusieurs reprises, c'est un dossier qui en vaut vraiment la peine.

On a déjà eu l'occasion de le dire également, ce qui est vraiment important, je trouve, la priorité, c'est de fixer la stratégie de la Région pour cette zone et, ensuite, de chercher des partenaires qui permettront de faire aboutir le projet et pas l'inverse.

Bien sûr, pour le cas spécifique du dossier Chertal, que cela ; s'inscrive dans l'écosystème liégeois.

Sur 180 hectares, il y a certainement de l'espace pour un projet multifonctionnel. Je pense malgré tout que le cœur du projet doit s'inscrire dans une logique de transition écologique de l'économie avec un véritable pôle industriel consacré à l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, à ces domaines d'avenir. Il serait également cohérent que des dispositifs de production et de stockage d'énergie renouvelable soient inclus à terme dans le *masterplan* pour rendre la zone la plus autonome possible, mais aussi contribuer aux évolutions du paysage énergétique.

Enfin, j'entends que des acteurs de la logistique auraient émis des marques d'intérêt. À cet égard, moi-même, j'émets des doutes importants sur l'intérêt d'y développer ce type d'activité. Même si c'est un secteur très important en Wallonie, il n'est probablement pas le plus à même de maximiser le nombre d'emplois créés dans cette zone et la valeur ajoutée de ce site.

Je vous remercie pour vos réponses à nouveau et je me réjouis d'avance de pouvoir en reparler bientôt dans cette commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. À mon tour, Monsieur le Ministre, de vous remercier et en particulier pour votre prise de parole forte quand même à l'entame de votre réponse sur la réappropriation, je vais dire, sociétale de ces sites. Je pense que vous avez vraiment fait vôtres les inquiétudes qui sont les nôtres par rapport à cette réussite. On a besoin d'être fière de la reconversion industrielle de ces sites-là, parce que c'est toute une société qui a donné, qui vit ces friches-là et qui a envie qu'elle reprenne des couleurs. Et j'ai envie de dire encore une fois, on a envie d'être fière de ce projet.

D'être fière de ce projet pour sa rentabilité, qu'économiquement ce soit intéressant. Mais évidemment environnementalement parlant et socialement parlant, c'est un enjeu que vous avez bien incarné. Je vous remercie encore pour ce discours humain derrière cela. Et c'est très très important, je pense, par rapport à l'enjeu.

Une deuxième chose où je vous rejoins complètement, et je trouvais que c'était très intéressant, vous avez pris le temps de détailler ce qu'il allait se passer, et notamment par rapport au HFB qui est un haut-fourneau non encore démoli sur Seraing. Monsieur Clersy a évoqué évidemment et très justement tout l'enjeu du HF4. À un moment, on a parlé aussi de différents interlocuteurs, de différents investisseurs qui avaient des projets ponctuels. Vous les avez repris, certains dans le détail comme La Rotonde du site du HF6. Et vous avez dit texto : « il ne faut pas procéder », et on ne le fera pas, « appartement par appartement ». Et je vous rejoins complètement. Et vous avez même évoqué un *masterplan* global.

Dans ma question, c'était précisément cela. Alors, c'est une ébauche de réponse. Je reviendrai. Mais c'est dire : vous avez, enfin on a, en plus la chance… Je vais reprendre le discours à mon nom. J'ai en plus la chance, par rapport à ma question, d'avoir en face de moi le ministre de l'Aménagement du territoire. Je pense que cette question n'est pas la réhabilitation des friches, n'est pas que patrimoniale, n'est pas qu'environnementale. Mais elle est justement tout ensemble.

Foncièrement quand c'est tout ensemble, c'est l'aménagement du territoire et c'est transversal. Et prendre cette dimension-là, et vous l'avez évoqué, via le *masterplan*, mais je pense à d'autres outils existants en Wallonie qui sont justement des plateformes, des outils potentiels, où l'on va pouvoir faire converger ces différents acteurs. Vous en avez évoqué beaucoup, mais les pouvoirs locaux sont revenus souvent. On a évoqué le GRE. Pour la région liégeoise, j'aime bien cette évocation du GRE parce que ce Groupe de redéploiement économique a beaucoup investigué avec, je vais dire, d'autres visions que l'économie traditionnelle et notamment l'aspect culturel au sens large du terme de redynamisation.

Et comment va-t-on mettre tous ces projets et les mettre en cohérence avec tous ces acteurs ? À mon avis, via des outils d'aménagement du territoire. Et c'est là que j'ai vraiment envie de dire qu'on vous rejoint et on vous soutiendra dans cette mission-là. Je pense qu'il faut dès aujourd'hui agir sur cette dimension-là pour que tout le monde puisse converger et que l'on n'arrive pas en fin de processus en disant « Voilà, il faut tel et tel outil d'aménagement du territoire, mais c'est trop tard. Ça prend trois ans, donc on va passer au-dessus vite fait. »

Voilà, c'était l'essentiel de mon propos et de mes remerciements.

M. le Président. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, mais aussi et surtout pour l'approche dont vous avez fait preuve. Qui est une approche ambitieuse, novatrice, mais aussi des expressions prudentes. Et là, je vous rejoins.

Personnellement, je crois que nous souhaitons tous que ce dossier arrive à bon port et comme vous l'avez si justement dit, il vaut mieux parfois être prudent dans ses expressions.

Merci également pour l'approche de travail que vous avez développée dans un souci de partenariat, dans un souci d'appropriation du projet, mais aussi dans le cadre d'une vision, et vous l'avez appelée « vision transversale » dans la mise en œuvre et le développement d'un *masterplan*. J'entends que certains voudraient parfois mettre la charrue avant les bœufs, vous savez vous et moi qui venons d'un milieu agricole

que quand on procède comme cela, en fait, il n'y a rien qui avance et donc je vous rejoins totalement.

C'est un projet majeur, c'est un projet emblématique qui s'inscrit pleinement et Mme Cremasco l'a rappelé, dans le cadre d'un développement durable économique, social et environnemental, mais vous y avez ajouté l'aspect culturel ce qui nous semble aussi évidemment très important. Nous serons derrière vous et derrière le Gouvernement pour faire en sorte que ces projets ambitieux arrivent à bon port.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Très brièvement, la quadrature du cercle, quelle est-elle ?

Vous devez, pour réaliser et réussir le renouvellement d'une friche, il faut savoir ce que l'on veut faire demain et après-demain dessus parce que cela permet de déterminer quel est le niveau de dépollution, c'est un élément fondamental, sinon dépolluer et défricher pour le plaisir de le faire, cela n'a pas de sens.

D'autre part, ceux qui veulent s'engager sur des projets concrets demandent des résultats dans un délai court.

La quadrature du cercle, c'est celle-là, c'est faire en sorte que vos procédures en matière d'aménagement du territoire, sur ces dossiers majeurs, permettent d'identifier rapidement ce que l'on veut faire et d'embarquer, dès que l'on a fait le diagnostic de dépollution, les acteurs qui veulent participer aux efforts de redéploiement.

C'est votre job, Monsieur le Ministre, et c'est là-dessus que l'on vous attend.

Je voudrais enfin, par rapport à La Louvière, c'est vrai que c'était une intervention complémentaire, et donc je comprends que vous m'ayez répondu brièvement – je ne doute pas que la brièveté de votre réponse soit inversement proportionnelle à l'intérêt que vous portez à ce dossier – mais je ne manquerai pas de vous réinterpeller sur le sujet prochainement.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, concernant la dépollution, tout à l'heure vous aviez l'air de dire qu'il y a des affirmations qui étaient faites, mais en fait j'ai envie de vous dire que non, justement, il n'y a pas d'affirmations parce qu'il reste un flou autour de cette question.

Quand on lit, par exemple, sur le site de la SOGEPA, que le Gouvernement l'a chargé de négocier et d'assainir, je trouve que cela pose évidemment la question et que cela ajoute du flou sur qui va payer cette dépollution.

Vous avez parlé d'intérêt général, oui, c'est une question d'intérêt général, en fait. Qui va payer cette dépollution ?

À partir du moment où l'on ne sait pas répondre clairement à cette question, cela veut dire qu'on l'inclut dans la négociation, cela veut dire qu'on laisse la porte ouverte, finalement, à d'autres solutions, à d'autres pistes.

Il n'y a toujours pas de réponse claire.

Vous parlez de silence pour en fait laisser une chance au dossier, mais je pense qu'au contraire, en fait, il faut justement faire de la transparence.

Vous parlez aussi de terrains en or. Je me réjouis qu'aujourd'hui on parle de terrains en or, cela fait 20 ans que l'on dit que l'on ne sait rien faire et au final, aujourd'hui, ce sont des terrains en or. Je trouve que le danger est aussi, avec le coût de la dépollution, qu'ils aient finalement une valeur négative, ces terrains. Cela a déjà été le cas sur certains sites sidérurgiques où le coût de la dépollution était plus cher que le terrain. C'est aussi à voir l'ardoise qui va rester.

Il y a aussi l'exemple du sidérurgiste Thyssen en Allemagne qui a carrément abandonné ses hauts-fourneaux parce qu'en fait cela lui coûtait plus cher de dépolluer. Il a même donné 25 millions d'euros pour aménager un parc paysager parce qu'il se rendait bien compte qu'il s'en sortait à bon compte.

La question de savoir qui va payer ces dépollutions, ce n'est pas quelque chose qui doit rester flou, vague ou en suspens, je trouve qu'il faut de la transparence là-dessus et vous avez parlé de prendre la vague, bien sûr, ce serait bien de prendre la vague, mais il ne faut pas la prendre de face et il ne faut surtout pas la prendre avec le bateau qui coule en démarrant.

On va continuer à poser ces questions puisque l'on n'a toujours pas de réponse à ce sujet.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Greoli. La première, motivée, a été déposée par Mme Greoli et M. Desquesnes (Doc. 160 (2019-2020) N° 1), la deuxième, motivée, par M. Liradelfo (Doc. 162 (2019-2020) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 161 (2019-2020) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES EN ZONE FORESTIÈRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation d'éoliennes en zone forestière ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, en octobre dernier, vous m'informiez qu'aucun permis n'avait été délivré pour l'installation d'éoliennes en forêt, à l'occasion d'une question sur ce sujet.

Des projets étaient bien à l'instruction, dont celui de l'E420 présenté par la société New Wind, à hauteur du village de Petigny, sur l'entité de Couvin.

La DPR s'est fixé des objectifs ambitieux – je le disais déjà à cette époque – en ce qui concerne le déploiement du renouvelable, dont l'éolien fait partie. Vous m'indiquiez, à l'occasion de cette question, vouloir tenir compte de la préservation du territoire, de la biodiversité, de la nature et de l'environnement, et concilier tout ceci avec les aspirations de la population tout en veillant à l'intégration paysagère.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu porter à l'examen la particularité de l'installation d'éoliennes en zone forestière ? C'est l'objet de ma question.

Des contacts ont-ils été pris avec la ministre en charge des Forêts ? Le cas échéant, une concertation sur tous les éléments à mesurer a-t-elle pu aboutir ?

Des permis ont-ils été octroyés depuis ma première question en octobre 2019 ? Dans le cas d'une réponse positive, quels sont éléments qui ont permis de motiver cet octroi en zone forestière ?

Le travail de révision de la *pax eolienica* en vue d'ajouter les composantes de la qualité de vie des riverains, de la préservation de la biodiversité et de l'intégration paysagère est-il entamé ?

Plus particulièrement, le dossier de projet éolien E420 qui nous occupe est-il arrivé dans votre administration ? Si oui, quel suivi a-t-il été donné ? Avez-vous déjà pris une position sur ce dernier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, tout d'abord, quelques rétroactes, globalement.

Plusieurs autorisations ont été délivrées dans le passé pour des éoliennes en milieu forestier, et ce depuis le 1er juin 2017. Sans être exhaustif, citons par exemple Trois-Ponts, en totalité pour l'implantation, Bülligen, partiellement implantée en zone agricole et en zone forestière, ou Vaux-sur-Sûre, partiellement implantée en zone agricole et en zone forestière.

Certaines éoliennes sont par ailleurs déjà implantées en zone forestière en Région wallonne. Citons, entre autres, les dossiers de Bronromme ou de Bastogne, par exemple.

Le projet déposé par la société New Wind sur le territoire de la Commune de Couvin, le long de l'E420, n'est donc pas isolé en la matière ni inédit.

Depuis octobre 2019, ce projet a bien été instruit par les autorités compétentes en première instance, à savoir les fonctionnaires techniques et délégués des directions extérieures de Namur, qui ont conclu à un refus, et ce en date du 31 octobre 2019.

Ce refus a fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement wallon qui a été instruit conjointement par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie et le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

La délivrance d'un permis unique étant une décision conjointe, avec ma consœur, la ministre de l'Environnement, qui est en charge, entre autres, des Forêts, il est évident que des contacts ont été pris entre, à la fois les administrations concernées, mais aussi les deux cabinets concernés.

Notons également qu'à la suite de ces contacts et de l'examen du volumineux rapport de synthèse établi par les services des administrations précitées, une décision vient d'être prise. Et cette décision dans le détail de l'argumentation dans laquelle je n'entre pas, je renvoie évidemment aux décisions administratives à cet égard. Dans le contexte de ce recours, une décision négative a été prise. En ce sens que le projet porté a fait l'objet d'un refus en appel.

Dernier élément, vous le savez, la crise du COVID a, dans le cadre de la suspension des délais d'instruction, entraîné pour certaines procédures un

délai qui a été postposé puisque, en ce comprit jusqu'au 30 avril dernier, les différents délais avaient été suspendus de manière à ne pas impacter les droits de nos concitoyens. Voilà l'information que je pouvais partager avec vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des informations qui vont entre autres rassurer un certain nombre de personnes, voir une grande partie de la population couvinoise qui, Dieu sait, n'est pas opposée, et je le disais déjà en octobre, sur le principe à l'éolien. Mais compte tenu du déboisement déjà énorme occasionné par la E420 qui était de surcroît très nécessaire, il aurait été malheureux de déboiser encore plus pour un projet éolien, alors que je pense qu'il y a d'autres endroits, y compris sur la zone de Couvin et dans les environs pour y installer des éoliennes.

Je vous remercie de la décision qui a été prise et de l'information que vous nous donnez, que je ne manquerai pas de transmettre aux personnes concernées. Et je reste à votre disposition, bien entendu, pour toute autre information sur d'autres projets qui pourraient avoir lieu dans la zone de Couvin.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les procédures administratives en matière d'aménagement du territoire ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, on a vu ces dernières semaines un ralentissement assez conséquent de l'activité au sein des services communaux de l'urbanisme. On peut évidemment tous bien cerner les raisons de ce ralentissement. Même si pour certains, il y a eu une activité maintenue, celle-ci était malgré tout partiellement altérée par les mesures liées à la crise sanitaire.

Les dispositions d'urgence liées aux enquêtes publiques, Monsieur le Ministre, viennent de se terminer fin du mois d'avril. On reprend donc normalement ces enquêtes et toute une série d'autres procédures, d'autres activités. C'est bénéfique pour le domaine de la construction. Je pense que tout cela, on peut s'en réjouir.

Néanmoins, des questions se posent pour l'après-confinement et pour ce que sera la situation dans les prochaines semaines.

Monsieur le Ministre, avez-vous des garanties que le personnel pour cette période de reprise, tant au niveau des communes qu'au sein des services des fonctionnaires délégués, soit en nombre suffisant pour faire face aux nombreux dossiers qui s'annoncent dans les prochains jours ?

Pour faire face à cette augmentation de travail, il y a, à notre sens, peut-être plusieurs moyens pour accélérer les procédures. Et vous savez que c'est une vieille revendication de notre groupe et de ma part personnellement : l'utilisation des nouvelles technologies dans ces procédures d'aménagement du territoire nous semble être un moyen d'accélérer en effet lesdites procédures.

Dès lors, je voulais vous poser deux questions.

Premièrement, Monsieur le Ministre, est-il possible de recourir plus amplement à l'organisation d'enquêtes publiques de façon virtuelle ? Aujourd'hui on a des dossiers que l'on a envie de consulter, on se présente à l'administration communale et l'on sait que c'est compliqué de pouvoir accès à ces dossiers dans des conditions sanitaires qui respectent les règles en vigueur. Dès lors, on se dit que si une consultation pouvait avoir lieu, cela éviterait beaucoup de contacts qui ne sont pas indispensables dans le cadre de cette consultation. On pourrait peut-être profiter de cette situation pour progresser dans ce domaine de la consultation virtuelle.

Deuxièmement, et de façon très pratique, serait-il possible d'encourager, peut-être via une circulaire, le dépôt de demandes de permis numérisé ? On sait que la numérisation ne peut pas répondre totalement à l'attente pour le respect des règles, les règles fixées par les différents codes. Néanmoins, nous pensons que si des versions numérisées pouvaient systématiquement être déposées dans les administrations, cela ferait gagner beaucoup de temps pour tout le monde et cela permettrait de résoudre ces problèmes de distanciation dont on nous parle abondamment.

Notamment pour ces dossiers numérisés, le cadastre réclame aux communes une version numérisée lors de l'obtention d'un permis. C'est systématique, c'est comme cela que cela se passe. Le travail de numérisation doit se faire au sein des services communaux, c'est un travail conséquent. Il n'y a pas toujours le matériel, dans les

petites communes, qui peut être utilisé pour répondre facilement à cette exigence.

Dès lors, ne pourrait-on pas demander, notamment à ceux qui déposent ces permis et qui sont généralement équipés sur le plan informatique pour pouvoir le faire, de recourir systématiquement à la numérisation ?

Voilà les questions que je voulais poser sur ces procédures en matière d'aménagement du territoire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous salue à distance et convivialement. Vous avez raison, on doit tirer un certain nombre d'enseignements de la situation actuelle.

Relevons tout d'abord que, le temps nécessaire, de manière à préserver les droits des uns et des autres et à permettre d'appliquer strictement les règles de distanciation sociale et de protection sanitaire telles que fixées par le Conseil national de sécurité, nous avons suspendu les procédures qui impliquaient quelque contact que ce soit, les annonces de projets et les enquêtes publiques. J'ai traduit cela dans deux circulaires : une du 25 mars et une du 22 avril.

Le but est de préserver les droits des uns et des autres, prioritairement de préserver la santé de l'ensemble des personnes concernées – citoyens, agents des administrations, professionnels du secteur, et cetera –, mais aussi de veiller à ce que la délivrance des permis puisse reprendre de façon fluide. À cet égard, nous avons un plan de suivi au cabinet qui concerne notre administration, qui est totalement mobilisée à cet égard, et qui concerne aussi les pouvoirs locaux. J'ai eu des contacts avec l'Union des villes et communes de Wallonie de manière à ce qu'il n'y ait pas de « goulot d'étranglement administratif » à la fin de la période de confinement total et dans les phases que nous connaissons actuellement. Il y va de l'emploi, de l'activité, des projets des entreprises et aussi des projets de nos concitoyens.

Je remercie d'ailleurs les services d'urbanisme et associés des différentes villes et communes de participer à cette mobilisation. Je vous indique clairement que je fais un monitoring de l'état d'avancement des procédures dans les différentes villes et communes de Wallonie, de manière à m'assurer que le traitement normal, mais à un rythme soutenu, des dossiers soit généralisé.

Je me permets également d'indiquer combien la coopération des autres intervenants, c'est-à-dire des professionnels du secteur de la construction, mais aussi des intercommunales et d'autres, est importante pour permettre la relance effective des chantiers ainsi que de l'activité de l'emploi que tout cela sous-tend.

En ce qui concerne votre question, nous avons déjà intégré, au niveau de l'administration – où c'était possible, avec par exemple la relance en mode digital de la commission des recours sur les permis d'urbanisme ainsi que de la commission des recours sur les autorisations d'implantations commerciales –, et réactivé des structures en mode digital avec simplement une précaution juridique qui était de solliciter auparavant, de la part des parties concernées, leur accord quant au mode de fonctionnement en mode e-conférence et en mode digital.

Il faut cependant aller plus loin. Je compte vraiment accélérer le rythme en la matière puisque je pense que l'on peut faire beaucoup de choses à distance, ce qui implique de ne pas avoir une mobilité inutile et aussi des suivis modernisés et accélérés d'une série de dossiers.

Par exemple, la version numérisée des dossiers est déjà, dans l'immense majorité des cas, disponible. En fonction de l'article R.IV.26-3, alinéa 6, pas encore célèbre, mais désormais bien connu depuis votre question et son non moins associé article R.IV.30-3, alinéa 5 pour les certificats d'urbanisme n° 2, les administrations ont la possibilité de demander un exemplaire supplémentaire des plans et d'inviter le demandeur à le communique sur support informatique.

Les pouvoirs locaux peuvent donc – et ils le font régulièrement – solliciter une version informatique des plans dans ce cas.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler également qu'au terme du non moins célèbre article D.VIII.13 du CoDT, l'autorité compétente pour délivrer les permis et les certificats d'urbanisme ainsi que les collèges communaux des communes organisant une annonce de projet ou une enquête publique peuvent décider de toute forme supplémentaire de publicité.

Le recours à une digitalisation du processus d'information peut s'inscrire dans cette définition de forme supplémentaire, de manière à pouvoir alors glisser progressivement du papier vers le numérique.

Il s'agit de facultés, de possibilités. Il me semble qu'il est temps d'aller plus loin. Au moment où l'on pouvait avoir, à travers BE-Alert, par exemple, une alerte de sécurité qui vous est envoyée sur vos smartphones, au moment où toutes celles et tous ceux qui proposent des applications font offre abondante de produits, de connexions, au moment où notre propre administration doit digitaliser son projet complet de délivrance des permis, il me semble que nous pouvons – que ce soit concernant les enquêtes publiques, la délivrance des permis, les transmis, les exemplaires innombrables que les architectes et autres ingénieurs-

architectes déposent auprès des communes – franchir un cap et telle est mon intention.

Pour ce faire, je dois passer par des éléments de modification du CoDT. Une simple circulaire ne me le permet pas. J'ai donc demandé à la *task force* d'évaluation et de monitoring du CoDT, qui va être relancée de façon imminente, de bien vouloir ajouter une ligne à son tableau de bord, à savoir me proposer – avec toutes les parties prenantes qui sont membres de cette *task force* –, en même temps que mon administration, toute mesure utile pour que nous puissions effectivement digitaliser, numériser un maximum des procédures, tout en gardant à l'esprit que la dernière étude de Statbel mentionnait que 87 % des ménages wallons avaient accès à Internet, ce qui, a contrario, veut donc dire qu'il en reste 13 % qui n'ont pas un accès fluide à Internet. On doit donc aussi tenir compte de cette dimension. Cela n'empêche pas d'avancer à grands pas, ce qui est mon intention, Monsieur le Député.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse extrêmement complète, mais aussi extrêmement positive par rapport à l'emploi de ces nouvelles technologies pour ces dossiers qui, on le sait, ont besoin aujourd'hui plus que jamais, de toute notre attention.

Il y va d'une reprise économique à laquelle on aspire tous.

Il y a aussi d'une simplification de ces procédures et également – vous y avez fait allusion – de pouvoir contribuer sur le plan notamment de la Mobilité, à des avancées qui sont, je le pense, souhaitées par toutes et tous.

Je me réjouis donc vraiment du contenu de votre réponse et j'attendrai cette mobilisation de la *task force* chargée de modifier quelque peu certains articles du CoDT.

Sachez toute notre disponibilité par rapport à ce travail parlementaire. Vous le savez, par le passé, nous avons déjà pu y contribuer avec bonne volonté. Nous l'afficherons à nouveau pour le futur.

Merci pour ce message que je qualifierai d'espoir.

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES INDEMNISATIONS LIÉES À LA SÉCHERESSE DE 2018 »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS DE CALAMITÉS AGRICOLES POUR LA SÉCHERESSE DE 2018 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Florent, sur « les indemnisations liées à la sécheresse de 2018 » ;
- M. Fontaine, sur « le paiement des indemnités de calamités agricoles pour la sécheresse de 2018 ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous avons été interpellés par un agriculteur de la région de Ciney qui attend encore le versement par la Région wallonne des indemnisations liées à la sécheresse de 2018.

Je pensais le cas inhabituel et vous avais posé une question écrite pour m'enquérir de ce cas particulier, mais la presse nous apprend entre-temps que ce sont l'ensemble des dossiers qui étaient encore en souffrance.

En effet, le Gouvernement vient seulement de débloquer les 31,5 millions d'euros pour indemniser les agriculteurs wallons touchés par la sécheresse de l'été 2018.

Dès lors, pourriez-vous faire le point sur les demandes d'indemnisations liées à la sécheresse de 2018 ?

Où en est-on dans le suivi des dossiers remis par les agriculteurs ?

Combien de dossiers ont été déposés ?

Combien d'indemnisations seront-elles versées et surtout quand ?

Avez-vous été sollicité par les syndicats agricoles par rapport à cette problématique ?

Pourrions-nous avoir quelques mots sur l'explication du délai par rapport aux indemnisations et voir également une piste afin d'y remédier ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, en complément de la question de mon collègue, ce jeudi 7 mai, le Gouvernement wallon a officiellement déclaré la sécheresse de l'été 2018 comme une calamité agricole.

Cela a permis de déterminer l'étendue de la calamité et les modalités et montants d'indemnisation des dommages.

Nous nous rappelons de l'impact néfaste sur les récoltes de cette sécheresse sévère et près de deux ans après les faits, nos agriculteurs vont pouvoir enfin recevoir un dédommagement.

Nous nous rappelons également de l'impact de cette sécheresse sur notre agriculture et notamment sur les productions de pommes de terre, qui avaient alors baissé d'au moins 20 %.

Les prairies étaient quasiment jaunes et de nombreux producteurs ont dû se résoudre à vendre du bétail pour survivre économiquement.

Pouvez-vous nous indiquer si la procédure de demande de paiement en ligne est déjà fortement utilisée par nos agriculteurs touchés par la sécheresse de 2018 ?

Outre le paiement de ces indemnités, quelles mesures préventives la Wallonie peut-elle prendre pour atténuer les dégâts d'une prochaine sécheresse de ce type ?

Il me semble que cela sera particulièrement important dans le contexte actuel, pour éviter de basculer immédiatement dans une nouvelle crise pour notre secteur agricole en cas de sécheresse cet été, en pleine crise du COVID-19.

Mme la Présidente. - Merci à tous les deux pour la brièveté de vos propos.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, le Gouvernement wallon a approuvé, ce 7 mai, en troisième et dernière lecture, la reconnaissance de la sécheresse 2018 comme calamité agricole. Cette reconnaissance a été publiée au *Moniteur belge* le 14 mai. L'arrêté entrera donc en vigueur le 24 mai prochain. Cette publication finalise la procédure de reconnaissance de cette sécheresse.

La procédure de traitement et de paiement des indemnisations pourra donc être lancée dans les 10 jours qui suivent. Comme vous l'avez compris, les paiements ne sont pas intervenus à ce stade et ceux-ci seront lancés dès ce mois de juin.

Ainsi, 8760 producteurs ont introduit une demande d'indemnisation. Cela représente à peu près 11 500 procès-verbaux. Les syndicats ont été consultés quant au processus de reconnaissance de la sécheresse. Ils ont été aussi consultés concernant les cultures éligibles et les montants forfaitaires.

Les procédures de calcul des indemnisations et d'acceptation ou de refus des indemnisations par le producteur leur ont été présentées pour avis.

Enfin, tous les projets de documents rédigés par l'administration à destination des producteurs ainsi que les documents d'aide leur ont été soumis pour commentaire.

Je suis tout à fait conscient du délai supporté par les producteurs pour toucher ces indemnisations.

Lors de la précédente sécheresse de 2016 et puis de 2017, les indemnisations ont été versées dans leur plus grande majorité fin de l'année 2018. Mais, pour un certain nombre de dossiers ayant été orienté vers le contentieux régional, ces paiements sont intervenus en 2019, voire en 2020 et il reste encore l'un ou l'autre dossier pour des raisons très spécifiques qui, pour ces sécheresses antérieures – je pense singulièrement celles de 2017 –, font l'objet d'un examen par le service contentieux de la Région wallonne.

Ces délais – beaucoup trop longs – s'expliquent principalement par la procédure de reconnaissance. Elle requiert une estimation des dégâts en deux constats réalisés : d'une part, au moment du dégât et d'autre part, lors de la récolte.

Ces documents sont donc rédigés au plus tard fin octobre et communiqués à l'administration pour le 31 décembre au plus tard de l'année concernée.

Après encodage, il convient de vérifier les données, de les comparer aux données requises dans le SIGEC, d'élaborer les estimations de dégâts, ainsi que les propositions d'indemnisation. Après ce travail, un premier avant-projet de reconnaissance peut être soumis pour approbation. Trois passages au Gouvernement wallon sont nécessaires avec passage au Conseil d'État.

Lors de la survenance de la sécheresse 2018, l'administration finalisait les paiements de la sécheresse précédente, ce qui a occasionné le retard.

Dès l'installation de ce nouveau Gouvernement, nous avons pris le dossier à bras-le-corps, de manière à mener à bien les étapes qui devaient encore être franchies à ce moment et elles étaient nombreuses.

Nous avons par ailleurs souhaité modifier le système pour mettre en œuvre les paiements. Dorénavant, les paiements vont se faire par le système bien connu des agriculteurs, le système de paiement via l'organisme payeur de Wallonie.

En effet, il faut tenir compte du nombre important de producteurs concernés par cette sécheresse. J'en ai rappelé les chiffres il y a quelques instants.

Eu égard à cette expérience 2016, 2017 et puis maintenant 2018, nous avons décidé de mettre en œuvre une procédure pour l'avenir qui sera plus automatique et simplifiée, de manière à gagner du temps dans le traitement, indépendamment de ce qui a été fait concernant la modification qui fait que les paiements sont réalisés par l'organisme payeur de Wallonie.

Ainsi, toutes les données nécessaires pour les vérifications sont déjà sous format numérique dans les données du SIGEC.

L'intégration de toute la procédure relative aux calamités agricoles dans l'outil PAC-on-web est une voie de nette amélioration, mais il conviendrait de pouvoir organiser les liens, les développements informatiques et mettre en œuvre les ressources humaines suffisantes lorsqu'un événement de calamité survient.

D'autre part se pose la question du système assurantiel, comme la Région flamande le pratique, qui pourrait aussi permettre d'accélérer les paiements et de ne pas laisser les agriculteurs en attente beaucoup trop longtemps des compensations qui leur reviennent.

Voilà les différents éléments que je souhaitais partager avec vous.

Par ailleurs, je voudrais – vous le savez et les agriculteurs ne l'ignorent pas – dire qu'indépendamment d'assumer les dégâts des sécheresses et les calamités des sécheresses et d'un éventuel système assurantiel, en amont, toutes les actions de prévention qui peuvent être, le cas échéant, menées sont aussi importantes. Je dois dire que votre question prend tout son sens, parce qu'en arpentant les campagnes, le week-end dernier, l'on voit combien la situation est déjà aujourd'hui délicate. J'espère que les prochaines semaines permettront d'inverser, au moins partiellement, la tendance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses.

Je suis satisfait d'entendre que les agriculteurs qui sont touchés par la sécheresse de 2018 seront indemnisés courant du mois de juin.

Il reste néanmoins une certaine perplexité de voir que cela ait pris autant de temps. Ces délais sont beaucoup trop longs, vous l'avez dit, et je vous rejoins totalement.

J'invite dès lors à accélérer toutes les pistes d'amélioration possibles : ce système de paiement via l'organisme payeur de Wallonie, une meilleure intégration avec le SIGEC.

Il est vrai que les agriculteurs qui sont touchés ont en plus du mal dans leur trésorerie d'attendre plusieurs années avant de recevoir leur indemnisation.

Je vous rejoins encore sur votre constat des sécheresses à venir. On en aura d'autres, c'est certain. Il est trop tôt cette année pour parler de sécheresse, mais, comme vous, je fais aussi le constat et j'entends les agriculteurs qui s'alarment déjà des déficits d'eau observés, çà et là.

Une réflexion sur la prévention est tout à fait opportune. On posera certainement des questions en ce sens pour permettre aux agriculteurs de s'équiper, d'être les plus résilients possible par rapport à ce changement climatique qui les touche d'année en année.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les informations que vous avez pu nous apporter sur base de ma question et celle de mon collègue. Je ne referai pas refaire le débat.

Les constats sont les mêmes : quand on arpente les campagnes, on est déjà très très loin au niveau sécheresse et certains experts l'annoncent déjà.

Je vois que les agriculteurs vont être indemnisés, certes, très tard, mais on n'est plus à quelques semaines près. Je vois également que vous avez pris le taureau par les cornes, si je peux me permettre, en termes agricoles pour mettre en place un système beaucoup plus efficace, efficient, pour le remboursement de ces calamités et j'espère que les moyens humains, les ressources humaines seront mises aussi à disposition pour accélérer ces paiements.

QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES PERSPECTIVES DE RELANCE POUR LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Hardy, sur « les difficultés rencontrées par le secteur de la pomme de terre » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « les perspectives de relance pour le secteur de la pomme de terre » ;
- M. Antoine, sur « le soutien aux producteurs de pommes de terre ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs années, les producteurs de pommes de terre belges et wallons connaissent des difficultés. Il y a deux ans, la canicule avait déjà porté un coup particulièrement dur au secteur. Cette année, la crise sanitaire s'ajoute aux difficultés passées. Les risques de faillites sont là et de nombreux emplois sont à la clé.

Notre pays est leader du marché de production et de l'exportation de produits surgelés à base de pommes de terre. Les producteurs de frites surgelées estiment que la consommation mondiale a chuté de plus de 40 %. En Belgique, 100 000 hectares de cultures sont consacrés à la production de pommes de terre, ce qui représente 4 millions de tonnes de pommes de terre/an.

Un pourcentage de 10 à 15 % est écoulé sur le marché du frais. L'essentiel, 85 à 90 %, est destiné à la transformation industrielle, le plus souvent sous forme de frites surgelées. Or, avec la crise, la consommation de pommes de terre transformées diminue, en cause principalement l'annulation légitime des carnavals, des festivals, des kermesses. Les mesures de confinement touchent de plein fouet l'ensemble du secteur de l'HORECA.

Certains producteurs sont sous contrat pour tout ou une partie de leur production, d'autres comptaient sur le marché libre pour vendre leur stock. Ceux-ci se retrouvent avec des stocks de pommes de terre qui ne valent plus rien et qui ne trouvent pus d'acheteurs.

Aujourd'hui, dans la presse, vous pouvez lire que Belgapom estime à 750 000 tonnes de pommes de terre destinées à l'industrie qui ne seront pas utilisées pour une valeur de 125 millions d'euros. La filière wallonne de la pomme de terre estime que cela concerne entre 200 000 et 300 000 tonnes en Wallonie.

Avec le Gouvernement, vous avez décidé de soutenir financièrement le secteur dans leurs dons aux plateformes de banques alimentaires. Quelques 30 000 euros ont déjà été mobilisés pour cette action, avec pour objectif d'écouler plus de 100 tonnes de pommes de terre. Nous ne pouvons que saluer cette initiative utile socialement et économiquement. Cependant, cela sera malheureusement insuffisant pour la filière de la pomme de terre qui traverse une crise d'ampleur industrielle.

D'autres options s'offrent aux producteurs : écouler quelques tonnes aux particuliers à des prix dérisoires, en faire de la nourriture pour le bétail, les envoyer dans les filières de biométhanisation ou encore les répandre sur les champs pour servir d'engrais. Toutes ces opérations ont un coût qui vient s'ajouter au manque à gagner initial.

Votre cabinet dispose-t-il de données plus précises sur les conséquences de cette crise sur la filière de la pomme de terre wallonne notamment en nombre de faillites et de pertes d'emploi ? Une concertation a-t-elle lieu avec les représentants de la filière de la pomme de terre en Wallonie ? Des mesures précises sont-elles envisagées aujourd'hui ou à l'avenir ?

La semaine passée, vous avez participé à une réunion, si ne je m'abuse, des ministres européens de l'Agriculture. Des mesures et des ressources supplémentaires ont été demandées pour les secteurs les plus touchés. Quelles sont les perceptives à cet égard ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, le secteur de la pomme de terre connaît une conjoncture particulièrement difficile. Vous le savez, de

nombreuses tonnes sont stockées dans les hangars et ne trouvent pas de preneur. Par conséquent, les prix s'effondrent. Cette situation résulte notamment d'un ralentissement dans la filière de transformation et d'une difficulté à exporter la marchandise.

La Commission a annoncé envisager un système de rachat des produits ainsi que de donner des aides qui s'écartent des règles habituelles de concurrence.

Pouvez-vous me dire si ces deux dispositifs sont désormais mis en place ?

Avez-vous eu une concertation avec votre collègue, Mme la Ministre Morreale, afin d'envisager un rachat et l'écoulement des produits vers les banques alimentaires ?

De plus, l'organisation interprofessionnelle de la pomme de terre Belpotato a appelé les chaînes de supermarchés belges à promouvoir davantage les pommes de terre et les produits à base de pommes de terre belges dans les rayons. Cet appel a-t-il été entendu ? Avez-vous constaté un changement dans l'offre de la grande distribution ?

Je terminerai par là. Il est également essentiel de réactiver la circulation des produits hors de l'Europe. À cet égard, l'AWEx a un rôle important à jouer, et je pense savoir qu'elle travaille activement sur le dossier. Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Quelles sont les pistes sur la table pour relancer l'exportation ?

Vu la situation particulièrement délicate en ce moment, les importations ont-elles été réduites ?

Je vous remercie de faire le point sur ce secteur qui en a grandement besoin à l'heure actuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, nous avions déjà eu l'occasion lors d'une précédente question orale d'échanger nos points de vue et de nous retrouver face à la crise de la pomme de terre. On en connaît les causes. Plusieurs collègues l'ont rappelé aujourd'hui avec la fermeture de l'HORECA, des friteries, de grandes manifestations, des secteurs de la transformation qui ne travaillent plus qu'à 50 %, bref une situation critique, dramatique.

Nous avions évoqué quatre pistes.

La première piste était l'achat des pommes de terre vers les banques alimentaires. Au passage, je veux saluer deux agriculteurs de ma région, M. De Coster et M. Vandenbroek qui sans attendre votre intervention ont fait don de plusieurs tonnes de pommes de terre aux différents CPAS de la région. Vous avez décidé 30 000 euros avec Mme la Ministre Morreale pour l'acquisition de ces surplus.

La deuxième piste, vous m'aviez annoncé une campagne de promotion avec l'APAQ-W. C'est fait, puisque j'ai cru voir la campagne « Selfrites » qui a été lancée, et en cela, vous avez honoré les engagements que vous aviez souscrits devant le Parlement.

Restaient alors deux propositions auxquelles je viens d'ajouter une troisième vu le caractère dramatique de la situation vécue par les producteurs de pommes de terre. C'était une action vigoureuse sur le marché de l'exportation puisque nous avons ce fabuleux paradoxe de ne plus pouvoir exporter, mais de continuer à importer des primeurs, notamment venant d'Israël et qui séduisent à tort ou à raison, un certain nombre de nos consommateurs. Je rejoins ainsi les questions de mes honorables collègues.

Deuxième élément, c'est une indemnité au stockage, mais à vrai dire, aujourd'hui, quand j'entends les agriculteurs de ma région, il n'y a plus de débouchés et lors d'une rencontre que j'ai eue avec eux, ils m'ont avancé la piste hollandaise puisque le Gouvernement hollandais a décidé de verser 50 euros par tonne, ce qui représente à peu près un tiers de la valeur de revente.

N'y a-t-il pas là une piste, Monsieur le Ministre, d'une indemnité forfaitaire qui ne serait donc plus une indemnité au stockage, mais je dirais à la perte constatée.

Troisième élément, c'est nous prévenir pour l'avenir parce que, dans ma région comme dans celle que vous connaissez bien et que vous fréquentez, on vient de replanter les pommes de terre pour la nouvelle saison avec beaucoup d'espoir, mais aussi beaucoup de craintes, des craintes liées au secteur de la pomme de terre, mais aussi des craintes au niveau climatique.

Vous le savez, lors de l'assemblée générale de la FWA, était avancée l'idée par la présidente de la FWA, une excellente idée par Mme Streel de lancer ce que l'on appelle une assurance paramétrique pour la production de pommes de terre qui a été contractée. Je pense auprès du groupe AXA.

N'y aurait-il pas là une action pour votre département de couvrir tout ou partie de cette assurance paramétrique de quoi prémunir la nouvelle saison ? J'en profite, du reste, par rapport à cette question de l'assurance paramétrique pour vous demander – cela ne figurait pas dans ma question, mais vous connaissant, vous êtes capable d'y répondre, nul doute, j'en suis certain. Dans la DPR, j'avais relevé avec un certain plaisir, l'introduction d'une assurance multirisque pour non seulement les cultures, mais aussi d'autres aspects en lien avec les spéculations agricoles. Où en êtes-vous dans cette mise sur pied de cette assurance multirisque ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, nous sommes le PS, le MR et votre serviteur pour le cdH, tous trois bien d'accord pour dire qu'aujourd'hui, il y a urgence dans le secteur des pommes de terre et que les

mesures prises – et je les salue – étaient utiles, mais point suffisantes pour rencontrer la situation dramatique de nos producteurs de pommes de terre. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Messieurs les députés, merci pour votre question.

Effectivement, le secteur de la pomme de terre a été et est très durement touché par la crise que nous traversons, singulièrement par l'addition de la fermeture du secteur HORECA et par la réduction drastique des exportations de produits transformés à base de pommes de terre.

Sur la base des éléments transmis par les acteurs, voici les données chiffrées actuellement disponibles.

Effectivement, entre 500 000 et 750 000 tonnes de pommes de terre industrielles de la récolte 2019 sont excédentaires en Belgique pour une valeur maximale de l'ordre de 125 millions d'euros.

On sait que cette situation est aussi rencontrée par des pays voisins. Vous avez cité notamment les Pays-Bas, avec 1 million de tonnes, la France avec 500 000 tonnes, l'Allemagne 350 000 tonnes.

Parmi ce stock excédentaire au niveau belge, on estime que près de 500 000 tonnes sont libres, c'est-à-dire n'ont pas d'acheteur prédéfini. Le problème est que le marché libre qui a en temps normal, une certaine vigueur est aujourd'hui actuellement inexistant. Il n'y a pas de cotation du tout. Il n'y a quasiment aucune transaction.

Au niveau de la Wallonie, les chiffres sont de l'ordre, au total, de 350 000 tonnes qui sont bloquées dans les conditions que je viens d'évoquer au niveau belge.

Nous avons eu de multiples contacts concernant ce dossier avec les différents intervenants, les structures viticoles, l'industrie belge avec l'AWEx, bien sûr. Au niveau de l'industrie, celle-ci a dû réduire son activité ces dernières semaines pour se retrouver le plus souvent autour de 40 % de sa capacité et, dans certains cas, un peu plus avec grand maximum 60 à 70 % de sa capacité.

Par ailleurs, le déconfinement partiel contribue à relancer, lentement et partiellement, certains circuits de valorisation. L'enlèvement des volumes contractés avec les producteurs ou le négoce reste la priorité absolue des acheteurs belges. Ces contrats devraient pouvoir être honorés pour la plus grande partie d'entre eux, notamment via un report de livraison, un décalage dans le temps, d'un certain nombre de livraisons.

Dans l'intervalle, le secteur a obtenu l'autorisation de conclure des accords et de prendre des décisions sur les mesures de stabilisation du marché. Vous y avez fait allusion. En effet, la Commission européenne a autorisé une dérogation aux règles de la concurrence pendant une période de six mois pour les pommes de terre destinées à la transformation.

Les mesures prises sont les suivantes :
- le retrait du marché ou la distribution gratuite ;
- la conversion et la transformation ;
- le stockage ;
- la promotion conjointe ;
- une planification temporaire de la production.

Ce sont les dérogations que la Commission a accordées.

Nous avons plaidé avec force, dans un contact bilatéral avec la Commission, dans les deux derniers Conseils européens, concernant ce dossier.

Cependant, les mesures prises, que je viens d'indiquer, ne suffisent pas. Il est en effet difficile de planifier la production, car les pommes de terre de la saison suivante sont déjà en terre – vous l'avez mentionné, Monsieur Antoine – et celles de la saison précédente ne sont pas encore vendues pour une partie significative d'entre elles. Par ailleurs, sans aide européenne, cette mesure semble vouée à l'échec. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux commissaires, très récemment encore, de dégager des budgets, x dizaines d'euros à la tonne, qui compensent la perte exceptionnelle et très importante subie par le secteur.

Un deuxième train de mesures est à l'évidence nécessaire. En particulier, c'est cette compensation au niveau européen que nous sollicitons pour aider à écouler, à évacuer, à vendre, si possible dans une valeur dont on sait qu'elle est très restreinte aujourd'hui, les pommes de terre concernées ; à les écouler, que ce soit dans la distribution gratuite, à vocation solidaire, telle que nous l'avons mise en place avec ma collègue, Mme la Ministre Morreale, que ce soit dans l'alimentation animale ou que ce soit, au pire, au sein de la valorisation dans des installations de biométhanisation qui peuvent aussi faire l'objet d'investigations additionnelles à celles qui sont déjà en cours aujourd'hui.

Je suis d'avis qu'il devrait être possible d'utiliser ce financement européen hors budget agricole. Si l'on prend d'une poche destinée à l'agriculture pour compenser une autre poche impactée par la crise, globalement, on n'a rien donné de supplémentaire au secteur agricole et l'on n'a rien accordé comme indemnité, pour être précis, en ce qui concerne le budget agricole.

Jusqu'à présent, vous l'avez souligné, des élasticités sont prévues au niveau européen concernant les règles, mais pas d'aides financières. Si aides il y a elles doivent venir en direct du budget wallon.

À ce propos, à l'examen de l'ensemble des évolutions du secteur, des contacts et des demandes, nous sommes en train de réfléchir à ce dispositif parce qu'il faut une réponse. Vous avez mentionné que l'action que l'on a pu mener avec Mme la Ministre Morreale est importante du point de vue symbolique et du point de vue de la solidarité, mais que, en termes de tonnage, en comparaison des volumes concernés, c'est extrêmement parcellaire.

Par ailleurs, vous avez souligné également les opérations de promotion. L'APAQ-W et d'autres se sont mobilisés à ce propos, et je les remercie. N'hésitez pas à relayer ce message : consommez nos produits de proximité en général, mais consommez en particulier les produits aujourd'hui totalement disponibles dans nos stocks, transformés par nos usines en Belgique et en Wallonie jusqu'à vos supermarchés, au lieu d'acheter un produit qui viendrait lui-même traverser une partie de l'Europe, voire plus longuement, pour rejoindre votre supermarché et ensuite votre domicile, votre cuisine, votre salle à manger. L'APAQ-W a recouru tant aux médias de masse qu'aux médias sociaux, elle a lancé un concours. Elle s'est vraiment démenée de manière à ce que notre consommation de pommes de terre locales et de produits transformés localement puisse être amplifiée. Rappelons-le, la filière de la pomme de terre en Belgique, c'est plus de 4000 emplois. Ce sont les producteurs, c'est toute une économie qui tourne autour de la pomme de terre.

Nous avons également veillé à soutenir la réactivation de nos créneaux d'exportation, parce que notre économie de la pomme de terre vit aussi très largement des capacités que nous exportons vers l'international.

Reste alors l'élément assurantiel que vous mentionnez, Monsieur Antoine. C'est effectivement un dossier qui est dans l'accord de gouvernement. Le but est pouvoir couvrir des risques – qu'ils soient des risques de marché, liés à la sécheresse ou d'autres risques encore, du point de vue sanitaire par exemple – et d'avoir ainsi une stabilisation, une raisonnable sécurisation de l'exercice du métier de produire et de cultiver pour l'agriculteur.

Nous sommes en réflexion à cet égard et en travail. Les produits existent ; la question est de voir quelles sont les prises en charge des primes – totalement, partiellement – par l'agriculteur. Des aides européennes peuvent-elles intervenir pour une partie ? Comment mutualiser par secteur : pour le secteur tout entier, par type d'exploitation, et cetera ? Je pense que l'on doit travailler en ce sens. C'est en cela que je soutiens l'approche de Mme Streel ainsi que de la FWA et des organisations agricoles à cet égard.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, je salue les multiples contacts que vous avez entretenus avec les acteurs de la filière de la pomme de terre. La concertation est toujours, selon moi, la meilleure des voies possibles. Je serai très attentif aux obtentions des compensations européennes que vous avez soulignées et qui sont nécessaires. Dans le contexte actuel, il faut soutenir avec tous les moyens possibles toutes les filières fragilisées par la crise. Il en va de l'avenir de nos producteurs, de la pérennité des activités économiques qui font la force de notre Région.

Au niveau des aides directes wallonnes, vous dites que le Gouvernement réfléchit aux dispositifs de soutien supplémentaires. On y sera attentifs parce que c'est nécessaire vu le nombre d'emplois en jeu. Vous avez parlé de 4000 emplois.

Enfin, je suis convaincu que le Gouvernement est du côté des solutions et je vous remercie pour le soutien que vous apportez au secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Merci, Monsieur le Ministre pour le caractère complet de votre réponse et les différents contacts qui ont été pris. Comme l'a souligné mon collègue, c'est évidemment important, parce que dans ces périodes difficiles, ils ont besoin d'avoir une écoute, une analyse du dossier et des réponses à leurs questions. Vous avez, Monsieur le Ministre, proposé différentes réponses. La solution, c'est d'avoir différentes marges de manœuvre afin de trouver des solutions. Des contacts avec le commissaire pour dégager des budgets me semblent une piste importante. Les éléments assurantiels sont dans la DPR et il faudra avancer sur ce dossier parce qu'il me paraît important pour le secteur agricole que l'on puisse avancer.

Quant aux contacts avec l'AWEx, je pense que l'export reste aussi une solution. Il faut trouver des solutions rapides et temporaires.

Par rapport aux grandes surfaces, l'ensemble des mesures – la fourchette à l'assiette, manger local – va pouvoir faire évoluer les choses, mais il reste encore du travail. Je vous remercie de vous y atteler et de gérer ce dossier comme il se doit. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, comme nous sommes, vous et moi, originaires du monde agricole, nous savons comme d'autres que pour la culture de pommes de terre, il faut la buter pour qu'elle

puisse donner de bonnes récoltes. Ici, il faudra la booster.

Je veux faire une évaluation intermédiaire avec vous, avec beaucoup d'objectivité. Je considère qu'il y a une bonne prise de conscience du problème. Vous avez pris des mesures intéressantes sur le rachat pour les banques alimentaires, pour la promotion des contacts avec l'Union européenne. Dont acte.

Il me semble que deux autres actions – je sais que c'est difficile dans les budgets actuels – s'imposent. C'est une indemnisation à la tonne, car sans cela nous aurons de très graves difficultés dans le secteur de la pomme de terre, et la prise en charge de l'assurance paramétrique pour les pommes de terre qui existe depuis deux ans et qui a été souscrite chez AXA.

Je pense que dans ces deux éléments-là, à la fois, vous guérissez du mal en cours et vous prévenez celui qui pourrait naître.

Je ne manquerai pas de revenir alors pour une autre évaluation avec vous, mais considérez mes interventions et mes suggestions comme un support davantage que d'une critique.

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA NÉCESSITÉ D'UN OBSERVATOIRE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessité d'un observatoire des systèmes alimentaires ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma question rejoint finalement l'ensemble des interrogations que l'on a eues actuellement sur la pomme de terre. La crise du COVID-19 met en lumière certaines vulnérabilités de l'agriculture wallonne très ancrée dans le système agroalimentaire mondialisé. Voici quelques exemples : la chute du prix du lait au niveau européen exerce une pression énorme sur nos producteurs. La Commission européenne est amenée à stocker pour stabiliser les prix, mais la meilleure solution – vous l'avez dit – consisterait à diminuer temporairement la production avec compensation pour les agriculteurs.

Nous avons également d'énormes stocks de pommes de terre alors que la nouvelle production bat son plein. Même en-dehors de la crise du COVID-19, il est évident que le marché n'était pas établi pour une telle production. Il faut pouvoir le dire. On notera au passage un manque de solidarité de la part de la grande distribution envers les producteurs locaux qui continuent à privilégier des primeurs issus d'Égypte, d'Israël, d'Espagne ou de Chypre.

Dans le secteur bio, on observe de grandes difficultés pour s'approvisionner en alimentation du bétail – le soja bio, par exemple, provenant d'Inde qui est bloqué – avec une augmentation des prix à la clé entre 20 et 25 %.

Enfin, les filières en qualité différenciée – par exemple, le bio, mais également les circuits courts – sont en plein boom, alors que les filières industrielles sont durement touchées et peinent à écouler leurs stocks. Je pense là aux poulets en batterie et les pommes de terre, pour y revenir.

Pour répondre à l'ensemble de ces éléments qui posent des soucis sur le marché, il est essentiel d'analyser de manière continue. Avant la crise, la FWA ou le MIG réclamait la mise en place d'un observatoire wallon des prix agricoles.

De même, un collectif de chercheurs et d'agronomes a demandé, il y a moins d'un mois, une *task force* au niveau fédéral pour, entre autres choses, assurer un suivi rigoureux et indépendant des prix, des stocks et des flux d'approvisionnement avec toutes les parties prenantes. Elle devrait également évaluer l'offre et la demande alimentaire intrabelge, réaliser un inventaire des surfaces cultivées statique et dynamique et identifier les capacités de transformation locale des produits.

Quelle est votre analyse par rapport à ces deux demandes concomitantes ? Elles sont différentes, mais elles se rejoignent sur l'objectif d'établir un diagnostic complet de nos systèmes alimentaires.

Le Gouvernement wallon a-t-il appuyé cette demande auprès de l'État fédéral ? Ou préfère-t-il une approche wallonne pour un tel outil ? Ce serait intéressant d'avoir votre point de vue là-dessus.

Enfin, au sein du marché commun, nous devons respecter un ensemble de règles qui, parfois, vont trop loin dans la dérégulation. Je pense à la fin des quotas laitiers ou des betteraves, l'augmentation de l'import-export extraeuropéen. Quelle serait la marge de manœuvre pour une régulation limitée à la Région lorsque l'on observe des déséquilibres ponctuels ou structurels afin d'y remédier ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, à l'échelon de la Wallonie, notons qu'un certain nombre de sources et de sources complémentaires d'information existent, notamment au sein de mon administration. À titre d'exemple, sur le portail agricole de Wallonie, on trouve notamment les tableaux de bord des productions animales, le baromètre de la production laitière mis à jour mensuellement, les mercuriales mises à jour chaque semaine, et cetera.

Ces informations forment un ensemble avec une série d'autres analyses ou d'autres éléments ou renseignements disponibles, fruits du travail d'organismes et de structures soutenues par la Wallonie. Ainsi, le Collège des producteurs, dont je salue le travail par sa structure opérationnelle SOCOPRO, produit une note de travail portant sur le comportement des différentes filières agricoles, sur les prix, sur tout élément pertinent durant toute cette période marquée par le COVID-19.

Cette note aborde l'évolution des prix, des marchés, du commerce extérieur, la problématique de la main-d'œuvre pour certaines filières, et cetera. De façon hebdomadaire, je dispose de ce rapport très approfondi, fruit à la fois des différentes informations que je viens de mentionner.

D'autre part, un focus sur les circuits courts et les productions locales a également été réalisé en début de crise par Accueil champêtre en Wallonie, après enquête auprès des opérateurs actifs dans ces domaines.

À l'échelon fédéral, notons également qu'un monitoring des secteurs et des marchés, notamment des viandes bovines et porcines, est réalisé par le SPF Économie, et ce, depuis de nombreuses années. J'ai eu l'occasion d'en être témoin lorsque j'étais en charge de ce département au niveau fédéral.

Enfin, sur le plan européen, il existe des observatoires de prix pour les matières agricoles. Actuellement, un règlement européen est en préparation, il est important, quant à la notification des prix de vente, des prix de production et des prix d'achat de certains produits agricoles et horticoles.

Par ailleurs, lors d'une récente intervention au Parlement européen, qui a retenu mon attention, la commissaire à la sûreté alimentaire a évoqué la création d'un observatoire de la sécurité alimentaire qui comporterait aussi un volet Plan d'urgence afin d'assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaire en cas de crise de toute nature.

En référence à la situation d'aujourd'hui, la création d'une *task force* me semble une idée intéressante de manière à agréger les différentes informations dont je viens de donner quelques exemples.

Quant à la portée fédérale ou régionale d'une telle structure, je suis ouvert. Ce qui compte, c'est l'efficacité de l'outil. Cela étant, on sait que la crise que nous traversons concerne et dépasse très largement la situation régionale, la situation belge. Il convient, vous l'avez fait dans votre question, d'intégrer une dimension européenne et internationale de l'alimentation, de l'agriculture, de la production et du commerce dans notre raisonnement.

Vous le savez, notre modèle agricole doit se raisonner dans une approche intégrée « de la fourche à la fourchette ». C'est en ce sens que je plaide au niveau européen pour que des mécanismes de gestion des marchés soient mis en place et surtout que ceux-ci puissent anticiper les crises et tenter, aussi largement que possible, de les éviter ou d'en éviter les effets. C'est ainsi que, par exemple en ce qui concerne les limitations temporaires et rémunérées de production dans le secteur laitier, tel qu'on l'avait mis en place en 2016, à force de conviction et d'insistance auprès des autorités européennes, ce mécanisme a porté des fruits et a été à l'époque un élément important de rétablissement du marché.

Ceci étant dit, concernant des ambitions plus larges, c'est-à-dire des éléments de régulation pure et simple de fin de rétablissement de quotas, pour avoir arpenté les Conseils européens agricoles depuis de nombreuses années, je puis vous dire qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas de majorité ni à court ni à moyen terme pour les rétablissements de quotas. Il n'y en a déjà pas en Belgique, d'une part ; indépendamment de cela, il n'y en a pas au niveau européen. Je le regrette, mais je dois considérer qu'il vaut mieux – ce n'est pas votre cas, soyons clairs – être soit dans la déclaration, dans l'effet de manche médiatique et rien n'avance ; soit on essaie, comme je m'y emploie, d'intégrer un certain nombre d'éléments de gestion de marché et de gestion anticipative des difficultés de marché avec de la transparence, avec des éléments de *reporting*, des dispositifs de contrôle des éventuelles ententes sur les prix, et cetera, qui permettent de faire avancer la cause qui est la nôtre plutôt que de se heurter au mur de la régulation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci pour votre réponse. Il me reste 2 % de ma tablette pour vous remercier et pour ma réplique. Je suis d'accord avec vous que l'aspect de régulation manque de majorité, tant au niveau belge qu'au niveau européen et je le regrette amèrement. Effectivement, des mécanismes de régulation sont nécessaires et permettraient à notre agriculture de s'en sortir mieux.

J'attire votre attention sur le fait que demain la Commission européenne publiera sa stratégie *Farm to fork*, « de la fourche à la fourchette », qui a été reportée plusieurs fois. Elle amènera aussi des changements importants dans nos systèmes alimentaires que nous, Ecolo, espérons ambitieux au niveau de la biodiversité et du climat et qui auront des répercussions.

Tous ces éléments plaident pour un suivi régulier, rigoureux et exhaustif de nos systèmes agricoles, donc pas seulement une nécessité d'agréger l'information, que vous avez déjà citée, mais également de la rendre publique, de manière transparente, pour tout un chacun, pour les agriculteurs et également pour nos concitoyens.

Je continuerai à plaider pour cet observatoire des systèmes alimentaires. Il est utile et permettrait de plaider en faveur de régulations ponctuelles lorsque des problèmes se font voir.

Mme la Présidente. - Je vous rappelle que nous allons au finish, qu'un temps est nécessaire pour la désinfection de la salle, que les travaux reprennent à 15 heures 30 dans cette salle. Ainsi vous êtes au courant du timing.

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MANIFESTATIONS D'AGRICULTEURS WALLONS CONTRE LE SOUTIEN AU STOCKAGE DE LAIT EN POUDRE »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CRISE DU LAIT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Kelleter, sur « les manifestations d'agriculteurs wallons contre le soutien au stockage de lait en poudre » ;
- M. Collin, sur « la crise du lait ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 7 mai dernier, comme dans d'autres pays européens, des producteurs ont épandu du lait en poudre sur des champs à Braine-le-Comte pour protester contre un projet européen visant à encourager le stockage privé.

Les producteurs associés au European Milk Board protestent contre la proposition européenne d'apporter, pour la troisième fois en 10 ans, une aide au stockage privé des productions excédentaires de lait transformé industriellement. L'Union européenne veut, dans le cadre de ce projet, consacrer 30 millions d'euros de primes au stockage de 90 000 tonnes de poudre de lait, de 140 000 tonnes de beurre et de 100 000 tonnes de fromage industriel. C'est énorme.

Vu la situation déjà compliquée du secteur, qui ne sait pas couvrir les coûts de production avec ses revenus, et le fait que le stockage a une influence conséquente sur la baisse constante des prix du marché, j'aimerais avoir votre opinion sur cette proposition européenne.

Quels moyens avez-vous mis en œuvre pour garantir un revenu décent aux producteurs de lait ? Quelles positions a défendues la Wallonie lors des concertations avec la Commission dans les mois passés ? Quelles alternatives au stockage prévoit le Gouvernement wallon pour sortir de la crise actuelle du lait ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, il y a des images qui demeurent insoutenables pour celles et ceux qui aiment notre agriculture. Le 7 mai dernier, comme aux heures les plus sombres de 2009, les producteurs laitiers ont déversé de la poudre de lait dans des champs à Braine-le-Comte. Ils voulaient dénoncer l'effondrement du marché laitier sous la barre des 30 centimes au litre et aussi l'absence de la mise en place d'une réponse structurelle au niveau de la Commission européenne. On l'a vu aussi dans d'autres pays, des producteurs ont également détruit leur production.

Une autre information peut choquer, qui a choqué le monde agricole, les citoyens aussi d'ailleurs, c'est le fait de savoir que, dans une des grandes surfaces d'une grande chaîne de distribution, on a développé l'argument de manque de disponibilité de lait belge pour finalement offrir en vente du lait provenant d'Allemagne, alors que l'on sait que les principaux débouchés pour nos produits laitiers ont disparu. Tout cela pose évidemment question, au-delà des constats et de l'indignation.

Depuis notre dernier échange sur le sujet, pouvez-vous indiquer les démarches que vous avez entreprises pour relayer les demandes légitimes des producteurs laitiers ? Je sais que vous êtes conscient du problème.

Pouvez-vous aussi faire le point sur vos contacts pour relayer aussi les difficultés au niveau de la distribution ? Avez-vous effectué une démarche auprès de cette chaîne ou de Comeos en général ?

Avez-vous rencontré tous les acteurs de la concertation pour inciter à soutenir les producteurs ?

Enfin, vous avez eu une vidéoconférence le 13 mai dernier avec les ministres de l'Agriculture de l'Europe. La Belgique a-t-elle pu plaider unanimement pour la mise en œuvre de mesures structurelles, celles pour lesquelles nous sommes d'accord, à savoir une réduction temporaire et rémunérée des quantités produites ? Merci déjà pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, vous évoquez très justement la pandémie et l'impact pour le secteur agricole, et cet impact est très important. Les marchés ont été ébranlés que ce soit à l'intérieur comme dans nos capacités d'exportation, avec des conséquences sur les prix aussi, hélas, une fois encore, du lait.

Depuis le début de la crise, nous avons des contacts réguliers avec la Commission européenne afin de plaider et de dégager des solutions. Vous l'avez souligné, mes collègues et moi-même avons eu plusieurs échanges, par lettre, par téléphone, par visioconférence, avec le commissaire Wojciechowski, en charge de l'Agriculture. La Commission européenne a pris plusieurs dispositions censées envoyer un signal aux marchés et stabiliser les prix. C'est ainsi que la Commission a récemment ouvert, vous y avez fait allusion, une aide au stockage privé de fromage, de beurre et de lait écrémé en poudre.

L'article 222 du règlement de l'organisation commune des marchés a également été activé et donne au secteur la possibilité d'organiser les volumes de production de lait cru.

Une visioconférence des ministres européens a eu lieu ce 13 mai. Nous y avons défendu la mise en place de mesures exceptionnelles similaires à celles de 2016 – Monsieur Collin, vous y aviez participé avec moi –, à savoir mettre en place un plan de gestion limitée. On parle d'une réduction volontaire de l'ordre de 3 % à 5 % de la production de lait, moyennant une compensation financière. Les organisations de producteurs jouent un rôle actif dans ce dispositif. Je constate qu'en 2016 le dispositif mis en place avait été efficace dans ses résultats.

Cependant, il est clair que, pour atteindre cet objectif, il faut une disposition à l'échelle européenne. Ma priorité reste la mise en place d'un tel plan de gestion.

Lors de la dernière séance par visioconférence avec mes collègues européens, au dernier Conseil européen, des mesures supplémentaires ont été demandées par plusieurs intervenants, non seulement la Belgique, mais aussi un certain nombre d'autres pays. Le commissaire a noté la nécessité de développer des outils spécifiques pour gérer la crise. Il soutient aussi une revalorisation du budget de la PAC, mais lors du prochain cadre financier pluriannuel.

S'agissant du financement de mesures additionnelles, la Commission a souligné que les ressources financières étaient, hélas, limitées. Par conséquent, si des mesures supplémentaires sont prises, le financement et la source du financement posent question. La disponibilité du budget au niveau du budget existant centralise et cristallise cette question. Plusieurs options sont en cours de discussion.

À long terme cependant, une reprise des marchés accompagnée par des mesures spécifiques est l'option la plus adéquate.

Des contacts avec les acteurs du secteur ont été menés à plusieurs reprises. Des contacts directs ont été menés également avec le secteur du commerce, à travers, et leurs structures représentatives que les principaux acteurs de la distribution en Belgique. Ainsi, bien sûr, qu'avec la Confédération belge de l'Industrie laitière et d'autres intervenants.

En plus de notre plaidoyer extrêmement vigoureux et insistant niveau européen, nous devons continuer à travailler à notre échelle avec nos propres leviers. Je pense notamment à la valorisation complémentaire, à la promotion chez nous et puis, à moyen terme, à de nouveaux dispositifs de transformation et de valorisation chez nous de nos produits laitiers.

La filière lait est chez nous, que ce soit par expertise, par nécessité, par tradition, la première filière à s'être engagée dans la diversification agroalimentaire, car en transformant son lait dans une série de valorisation qui permette de capter chez nous une part de la valeur ajoutée de cette transformation.

En ce qui concerne le secteur, j'ai les prix actualisés pour chaque laiterie. On se trouve maintenant dans des environnements de 28 cents le litre pour les valorisations du lait aujourd'hui. J'espère que la commission peut aller au-delà de ce qu'elle a aujourd'hui mis sur la table et surtout mobiliser des budgets qui ne soient pas strictement les budgets agricoles. Puisque, comme je l'ai indiqué, cela revient à reprendre d'un côté ce qu'on donne de l'autre, et donc à ne pas aider structurellement le secteur agricole.

Tous les efforts portent également sur la reprise des flux qui nous permettent aussi d'exporter nos produits :

consommation intérieure, action complémentaire européenne et, je vais dire, de valorisation à l'extérieure, sont à mon avis des ingrédients qui constituent la réponse par rapport à la crise actuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre pour vos réponses. J'aimerais juste rappeler qu'en Europe, seulement 10 à 15 % du lait consommé est consommé directement. Cela nous fait une très grande partie du lait qui est produite, mais qui n'a pas de finalité directe et je trouve que cela nécessite une réponse vraiment structurelle et qui dépasse aussi largement l'échelon de la crise que nous vivons actuellement. Et j'espère que vous resterez sur le coup pour défendre nos agriculteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Colin.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, nous sommes tous les deux des preuves tangibles que les coiffeurs marchois ont repris le travail.

Plus sérieusement, je voudrais vous remercier de vos de réponses. On a besoin pour ramener de la valeur à la production et du revenu à nos éleveurs d'une réponse qui est à la fois politique et industrielle.

La réponse politique en deux temps à la fois bien entendue dans notre chaîne de transformation et de distribution. Il faut que là aussi il y ait enfin carte sur table et que l'on puisse rendre aux producteurs la juste part du produit final. Il y a tout un travail encore à faire dans la concertation chaîne. Et évidemment une réponse politique du côté de l'Union européenne.

Je sais que vous êtes convaincu de la nécessité de réguler le marché. Je pense qu'il y a encore du travail de conviction à faire. Je sais que cela n'est pas facile. Nous l'avons éprouvé ensemble à l'époque où il a fallu des mois et des mois d'effort de conviction pour qu'enfin, lors de la dernière crise, la Commission européenne se rend compte que le système de stockage était largement insuffisant, qu'il était coûteux, qu'il avait même des effets pervers, mais on remet quand même le couvert à ce niveau-là. Finalement, la Commission européenne s'était résolue à accepter, pendant un trimestre, une forme de régulation du marché. Il faudra y revenir ; c'est la seule issue, à mon avis, au niveau de la crise.

L'autre élément de réponse est industriel et économique. Là, finalement, c'est une conjoncture qui est favorable. Vous êtes à la fois le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Économie, je vous demande vraiment – et je compte sur vous – pour qu'il y ait un appel nouveau au niveau de nos industries laitières pour davantage encore diversifier nos produits. Plus on transforme un produit, plus on conserve chez nous la matière première avec sa valeur ajoutée. Cela a évidemment un effet positif au niveau du revenu. J'ajoute encore – mais là je crois que c'est une conviction largement partagée – que le renforcement des circuits courts est aussi quelque chose d'extrêmement positif.

Merci de continuer vos efforts dans le sens de ce que vous avez entrepris au niveau de l'Union européenne.

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PLAN STRATÉGIQUE BIO WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le plan stratégique Bio wallon ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en juin 2013, la Wallonie s'est dotée d'un plan stratégique Bio qui se fixait des objectifs d'évolution à l'horizon 2020. Ces objectifs ont été revus à la hausse en 2019 – c'est un signe encourageant – en vue d'atteindre cette année 8 % de la surface agricole en bio, 2 000 exploitations certifiées bio et 6 % de la part de marché des produits bio.

Le 17 mars 2020, en réponse à la question écrite de M. Philippe Courard, vous avez indiqué que « l'évaluation du Plan stratégique 2013-2020 était réalisée par une plateforme collaborative rassemblant les institutions concernées, dont notamment le SPW ARNE, le CRA-W et l'APAQ-W et les représentants du secteur bio wallon, et qu'elle a démarré en début de mars ».

Mes questions sont les suivantes. À quel stade se trouve l'évaluation du Plan stratégique 2013-2020 ? Pourriez-vous déjà nous communiquer les premières conclusions, notamment par rapport à la réalisation des objectifs fixés dans le plan ? Quel est le calendrier prévu pour cette évaluation ? Quand le rapport final sera-t-il disponible ?

Le deuxième volet de ma question porte sur le nouveau plan stratégique Bio qui fixera les objectifs d'évolution du bio en Wallonie à l'horizon 2030. Le nouveau plan stratégique est censé démarrer en 2021. Afin de garantir au secteur et aux associations concernés une préparation optimale, pourriez-vous déjà nous communiquer la date à laquelle le plan sera finalisé ? Comment est assurée la concertation de ce plan avec le

secteur ? Quelles seront les associations concertées ? La DPR prévoit l'élaboration d'une stratégie agricole ; comment assurer la cohérence entre le plan stratégique Bio et la stratégie agricole ? Quels moyens financiers et autres sont-ils prévus pour réaliser ce nouveau plan stratégique ?

Enfin, j'aimerais attirer de nouveau votre attention sur la situation de l'ASBL Biowallonie dont la convention-cadre touche à sa fin le 31 décembre 2020. Pouvez-vous rassurer l'ASBL, qui mène un travail de qualité et qui a besoin de continuité pour assurer les services rendus aux producteurs et aux filières bio wallonnes, quant à son futur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, avant mon propos, je voudrais vraiment remercier tous les services du Parlement – les services administratifs, techniques et aussi le service d'entretien – qui veillent minutieusement sur le cadre de nos travaux. Un grand merci à vous et merci à la dame qui était là, il y a quelques instants.

Concernant votre question, Madame la Députée, comme je l'ai communiqué, les travaux d'élaboration du nouveau Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique 2030 ont débuté en mars dernier, avec l'objectif d'avoir un plan finalisé et adopté fin de cette année. Ces travaux sont prévus en trois étapes principales :

- l'évaluation du PSD AB2020 et du secteur bio en Wallonie ;
- la construction du plan 2030 ;
- et enfin l'adoption, étape trois, de ce plan 2030.

La première étape se termine actuellement et la deuxième étape a été initiée. Celle-ci devrait se poursuivre environ jusqu'au mois de septembre 2020.

Les travaux sont pilotés par le SPW ARNE et sont alimentés par l'ensemble des structures regroupées dans la plateforme collaborative créée pour le projet. Vous les connaissez, je ne les cite pas. Ils et elles se reconnaîtront.

Bien que les circonstances actuelles ne l'aient pas facilité, les travaux sont véritablement menés sur le mode participatif de la coconstruction, de la coélaboration.

Des réunions virtuelles de la plateforme sont périodiquement tenues, entrecoupées d'échanges écrits. Alors que les travaux étaient jusqu'à présent menés en plénière, il est prévu de travailler par groupes de travail thématiques pour la définition des nouvelles actions, et ce dès le mois de juin prochain, c'est-à-dire à très court terme.

Les principaux objectifs stratégiques du plan actuel sont les suivants :

- la superficie agricole utile bio par rapport à la superficie agricole totale, la valeur atteignait 11,4 % au 31 décembre 2019 et l'objectif de 18 % au 31 décembre 2020. Cet objectif ambitieux ne sera vraisemblablement pas atteint, m'indique-t-on ;
- le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle bio, l'objectif est fixé à 2000 exploitations et notons que l'on n'est pas très loin puisque le nombre atteint au 31 décembre 2019 est de 1824 ;
- la part des dépenses des ménages wallons en aliments bio, l'objectif fixé à 6 % est d'ores et déjà dépassé depuis le 31 décembre 2019 puisque nous sommes à 6,2 % ; donc des tendances positives sauf un indicateur que je viens de citer.

Le plan stratégique Bio se construit en veillant à la cohérence avec les autres plans en cours de développement dont notamment le plan stratégique PAC 2021-2027, et le plan triennal de la recherche agronomique.

Pour obtenir cette cohérence, les administrations et services publics concernés se tiennent mutuellement informés de l'avancement de leurs travaux respectifs.

Il est prématuré de fixer à ce stade l'enveloppe budgétaire du nouveau plan Bio avant même que le travail de la plateforme collaborative ne soit terminé.

En outre, les moyens seront influencés par le cadre budgétaire de la nouvelle PAC encore en négociation, comme vous le savez, au niveau européen et des choix devront être opérés au sein du budget wallon dans le contexte difficile et tendu que nous vivons.

Dans tous les cas, l'atteinte de l'objectif ambitieux fixé dans la DPR, 30 % de la surface agricole utile wallonne sous contrôle bio en 2030, disposera ou impliquera ou nécessitera de pouvoir compter sur des budgets ambitieux.

Cependant, vous l'aurez compris, le contexte budgétaire actuel nécessite immanquablement de la créativité, de la volonté, de l'inventivité peut-être dans le chef du Gouvernement, de votre serviteur ainsi que des acteurs concernés.

Enfin, vous avez raison, la situation de l'ASBL Biowallonie est une situation qui fait l'objet d'une mobilisation au sein de mon cabinet et de l'administration afin que l'expertise de cette structure puisse être préservée.

À l'heure actuelle, des discussions sont toujours en cours afin de trouver une solution possible pour prolonger l'activité, respecter les marchés publics et

l'avis de l'Inspection des finances et ne pas perdre l'expertise que l'on trouve au sein de l'ASBL Biowallonie et tenir compte, sur le plan humain et personnel, de la situation des personnes qui travaillent au sein de cette ASBL.

Je pense qu'un conseil d'administration de l'ASBL est réuni aujourd'hui, si je ne m'abuse, et nous continuons à travailler avec l'ASBL et avec les autres interlocuteurs pour tenter de trouver une solution pour ne pas perdre l'expertise ainsi rassemblée, pour continuer à accompagner le secteur bio et par ailleurs tenir compte des situations individuelles, ce qui est toujours évidemment un objectif qui fait partie de mes préoccupations.

Merci d'avoir également mentionné le travail de cette ASBL.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Monsieur le Ministre, bien sûr j'ai beaucoup de compassion pour les difficultés que représente le travail via écran interposé. Je crois que l'on a tous eu notre part de cette façon de travailler.

Mme Kelleter (Ecolo). - Ce que je trouve intéressant dans votre réponse c'est que la part de marché des produits bio a déjà excédé les objectifs que l'on s'est fixés. Cela signifie qu'il y a un grand intérêt de la part des acheteurs, des consommateurs pour cette sorte de produit. On doit donc utiliser cet intérêt pour une relance plus verte et plus durable pour notre agriculture parce que l'intérêt du public commence à s'accroître et il est bien présent.

Pour votre réponse concernant l'ASBL Biowallonie, je trouve qu'elle est encourageante et je vous félicite de votre initiative pour garder les expériences et le professionnalisme que cette ASBL a créé durant les années passées.

La sauvegarde de cette expertise est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé par la DPR de 30 % de bio pour 2030.

J'espère que l'on pourra garder cette ASBL ou en tout cas, son expertise et son personnel.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FOIRE AGRICOLE DE BATTICE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Foire agricole de Battice ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens vers vous parce que la Foire agricole bien connue, première Foire en Wallonie de Libramont, a été reportée à juillet 2021. Les organisateurs de la Foire agricole de Battice sont dans l'attente des prochaines décisions du CNS pour savoir s'ils pourront maintenir ou non la foire des 5 et 6 septembre prochains. Certains aménagements ont déjà été apportés au programme notamment l'abandon de la foire des jeunes éleveurs européens.

En attendant les différentes décisions qui pourraient venir d'un autre niveau de pouvoir, j'avais envie de faire le point avec vous sur les soutiens financiers ou de toute autre nature qui sont apportés actuellement par la Wallonie, les UAP et les autres structures publiques à la Foire de Battice.

Si l'événement peut avoir lieu, on l'imagine dans des conditions sanitaires particulières, on peut s'attendre à un regain d'intérêt pour cette foire.

Dans cette perspective, qu'envisagez-vous comme soutien de la part de la Wallonie aux organisateurs ?

Il faut savoir que l'année dernière, une convention-cadre avait été établie par le Gouvernement wallon, reconduite annuellement avec 90 000 euros par an, 60 000 euros qui dépendaient de l'agriculture et 30 000 euros qui dépendaient de l'emploi. Cela permet d'assurer le seul salaire puisque cette foire fonctionne uniquement avec des bénévoles et une coordinatrice. Les 30 000 euros donnés par votre collègue de l'emploi couvrent ce salaire.

Il s'agit de la situation actuelle.

Pouvez-vous faire le point sur ce qui a été décidé par rapport à cette année, par rapport à cette convention ?

Si jamais la foire pouvait s'organiser, envisagez-vous des aides complémentaires pour permettre de supporter des frais liés à la sécurité sanitaire ?

Je l'ai dit, c'est une foire qui est organisée par des bénévoles, énormément d'agriculteurs. C'est un événement important du monde agricole, mais c'est aussi un événement important pour tous les partenaires économiques, d'où la question que je vous pose aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du

Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je connais bien la foire agricole de Battice pour avoir eu l'occasion d'y être présent à plusieurs reprises.

Vous avez raison, celle-ci doit se tenir les 5 et 6 septembre prochains.

Selon les dernières informations, la foire et l'intention des organisateurs vont en ce sens. La foire serait maintenue, mais le conseil d'administration de la foire se réunira – me dit-on – le 22 mai prochain afin de prendre une décision définitive à cet égard.

En effet, la date de la foire est proche de celle du 31 août, date jusqu'à laquelle les grands événements publics seront interdits au niveau wallon.

Par ailleurs, m'indique-t-on à la foire, plusieurs exposants, eu égard à l'incertitude ont annulé ou ont indiqué leur intention d'annulation de leur présence.

C'est donc en lien très proche avec les organisateurs et dans la foulée des décisions du Conseil national de sécurité qu'il conviendra qu'une décision puisse être prise en la matière. Je suis évidemment à leur écoute et à leur disposition comme ce fut le cas à propos des organisateurs d'autres grands événements.

Concernant le financement de la Foire de Battice, il existe, vous l'avez souligné, une convention-cadre signée en 2019 qui faisait suite à des subventions antérieures et cette convention-cadre octroie à la Foire une subvention annuelle de 90 000 euros répartis sur trois articles budgétaires, dont deux de 30 000 euros ou niveau de l'agriculture et une subvention de 30 000 euros au niveau de l'emploi.

Si la foire a lieu, ces 90 000 euros permettront d'organiser celle-ci dans de bonnes conditions et de faire face aux frais supplémentaires engendrés par les mesures de sécurité sanitaire. Et s'il devait avoir à cet égard une demande justifiée, je suis évidemment prêt à en faire examen et étude attentive, puisque mon but est de soutenir le monde agricole, de soutenir l'activité économique autour du monde agricole et aussi ce contact entre société et agriculture qui est très important comme vous le savez.

Qu'en est-il de cette subvention ? Elle est validée par un arrêté ministériel qui est en cours d'élaboration au sein de l'administration. Celle-ci attend logiquement la date du 22 mai afin de savoir si les organisateurs de la Foire confirment que leurs intentions de maintien ou non. Dans le cas d'une annulation, nous avons prévu au Gouvernement une approche transversale qui est de dire que l'arrêté ministériel et les subventions sont adaptés afin de couvrir les frais fixes, les frais incontournables de préparation et d'organisation qui sont déjà engagés par les organisateurs, même si l'événement n'a pas lieu.

Le but est effectivement de répondre à la situation difficile des organisateurs d'événements qui sont amenés soit à reporter, dans certains cas reporter d'une année, l'organisation d'événement, et donc de pouvoir adapter notre soutien aux circonstances, et par ailleurs de pouvoir également l'adapter aux circonstances lorsque malheureusement un événement doit être reporté.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je vous remercie des précisions, notamment par rapport à l'arrêt qui est en cours de rédaction et qui est en attente. C'est bien légitime de la décision du CA. Il est très clair que les administrateurs ne sont pas certains de pouvoir se prononcer de manière définitive le 22 mai, puisque cela dépendra des décisions du CNS concernant les grands événements pour le mois de septembre. Et on n'est pas certain, ni vous ni moi je pense, de savoir si cette information et cette consigne sera déjà là durant la semaine qui arrive.

Cela, c'est un premier élément, mais je note que votre approche et elle sera, je pense, un élément rassurant par rapport aux administrateurs, c'est une approche transversale, donc vous maintiendrez quand même une subvention qui permettra d'assumer les frais fixes de l'ASBL, même si l'événement devait ne pas avoir lieu. Et je pense que c'est vraiment de bonne gestion, parce que si l'événement est reporté à 2021, les frais de préparation, même pour 2021, vont courir avant la liquidation d'une éventuelle prochaine subvention en 2021.

Je pense vraiment que les éléments que vous avez donnés nous permettront, et vous et moi, de rassurer les différents administrateurs et tous les bénévoles qui, je le rappelle, sont pleinement actifs dans cette grande organisation. C'est la deuxième foire en Wallonie et c'est vrai que nous en tirons dans ma région une petite fierté, voire une grande fierté. Merci, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Députée. Ceci clôture notre section sur l'agriculture et nous entamons celle sur les IFAPME et les centres de compétence.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE MODULES DE FORMATION DÉDIÉS À LA GESTION DES RESSOURCES À L'IFAPME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement de modules de formation dédiés à la gestion des ressources à l'IFAPME ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, lors de la fin de la législature dernière, en mai 2019, notre parlement a adopté une résolution qui visait à soutenir le développement de l'économie circulaire dans notre Région. C'est une volonté d'ailleurs affirmée au sein de la DPR de votre gouvernement. Et j'ai entendu ce matin certains collègues reparler d'économie circulaire quand on parlait de la réindustrialisation des différents sites, notamment Chertal, et cetera.

Dans cette résolution, il est indiqué qu'il est nécessaire de mettre en place des formations qui portent sur la gestion des ressources : identification, préservation, valorisation et que ces formations doivent être mises en place à l'IFAPME et au FOREm.

Or, j'ai un petit peu analysé la situation, on voit que le FOREm propose une formation de facilitateur en économie circulaire, gratuite, mais réservée exclusivement aux demandeurs d'emploi. Une formation de même libellé existe également au sein de l'Institut Éco-Conseil.

À l'IFAPME, troisième structure qui propose une formation, il existe une formation de conseiller en environnement.

On peut s'attendre à ce que divers modules qui abordent la gestion des déchets et ressources de façon diffuse existent, mais cette formation nous semble en tout cas insuffisante en regard des ambitions de la transition économique visée, notamment dans la résolution, mais aussi dans votre DPR.

Il y a sans doute plus de modules d'enseignement à développer en dehors de ces structures pour former aux nouveaux modèles économiques, notamment peut-être l'enjeu des méthodes de financement spécifiques. L'accessibilité et l'attractivité de ces formations demandent aussi des ajustements, car si vous regardez la formation IFAPME, elle est proposée dans une visée d'apprentissage continu et n'est pas certifiante ni diplômante et le coût de l'année s'élève à 3100 euros, soit nettement plus qu'un minerval universitaire, et finalement le participant reçoit une attestation de participation.

Mes questions sont assez simples. Avez-vous imaginé d'autres dispositions pour élargir l'offre de formations orientées vers l'économie circulaire notamment au sein de l'IFAPME puisque l'IFAPME relève de votre compétence ?

Y a-t-il des contacts pris avec d'autres partenaires ? Surtout, comment peut-on accroître l'attractivité de ces formations puisque l'on aura besoin de ces acteurs pour développer l'économie circulaire dans notre région ? Si vous envisagez d'accroître cette attractivité, quels publics imaginez-vous viser prioritairement ? Merci à vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, la gestion des ressources est globalement intégrée dans la plupart des formations qualifiantes de l'IFAPME, en apprentissage et dans les formations d'adultes, en particulier la formation de chef d'entreprise.

C'est effectivement une des composantes importantes de l'économie circulaire. Différents modules de formation sont repris dans les référentiels de formation.

Je vous cite quelques exemples :

- le concept de développement durable qui fait partie du programme des cours généraux en apprentissage ;
- la gestion des déchets est abordée dans les formations de fleuriste et du secteur du commerce, dans les formations de soins aux personnes ; de même que la gestion de l'eau et de l'énergie ou bien encore de la coiffure, par exemple ;
- la gestion écologique du matériel, la maintenance préventive des postes de travail avec un esprit Ecotic est reprise dans les référentiels de formation des métiers aux nouvelles technologies et du numérique ;
- la sécurité appliquée au niveau du poste de travail et au réseau informatique est intégrée ; tous ces éléments pérennisant les installations, par exemple.

Voici quelques cas parmi un certain nombre d'autres, d'inclusion dans les référentiels de ces dispositifs.

Il en est de même pour les formations du secteur de la construction et de l'alimentation.

Pour la construction, l'un des défis pour l'avenir consistera à harmoniser les exigences de performance et d'efficacité dans de nouvelles solutions mixtes permettant d'assurer à la fois la performance énergétique des bâtiments et la circularité des matériaux des éléments construits, c'est-à-dire aussi par conséquent les économies d'énergie issues de la production des matériaux de construction, entre autres éléments d'objectifs et d'ambition.

Pour l'alimentation, l'IFAPME participe au Plan Régal – bien nommé – de réduction des gaspillages alimentaires qui s'inscrivent pleinement dans une économie circulaire et que je me permets d'aborder en cette heure qui correspond presque à une heure de table.

Les métiers évoluent et se transforment, de nouvelles compétences apparaissent régulièrement qui touchent de près ou de loin à l'économie circulaire.

Je suis d'accord avec vous, ces nouvelles compétences doivent être rendues encore plus visibles, plus perceptibles par le grand public.

Je dois dire que cet engagement sociétal fait partie, et de plus en plus, des éléments d'attractivité pour amener un certain nombre de talents vers ces filières de formation, vers ces métiers du futur dans lesquels on retrouve en même temps la capacité de se réaliser personnellement, la capacité bien sûr d'accéder à un métier, à un revenu, mais aussi de le faire dans un cadre où l'on est utile aux objectifs de société, de développement durable, de circularité, et cetera. Cet élément est un élément de plus en plus présent dans les choix d'orientation d'un certain nombre de personnes et notamment des jeunes.

Soulignons également que les métiers d'avenir sont aussi concernés ; avec les opérateurs de formation, nous tentons d'anticiper également ces éléments de définition de métiers d'avenir.

Enfin, l'IFAPME participe aux travaux de la plateforme interadministrations UAP dédicacée à l'élaboration de la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire. Cette plateforme a été mise en place par le Gouvernement au début de cette année et effectivement, notre objectif est, vous le savez, le dépôt d'une stratégie wallonne actualisée de l'économie circulaire dans laquelle bien sûr la forme, la définition des talents, l'acquisition des compétences, l'attractivité pour un certain nombre de métiers font partie intégrante des objectifs.

Encore un petit peu de patience pour que nous puissions avoir, d'ailleurs s'inspirant, en tout cas partiellement, de résolutions du Parlement et d'autres travaux, cette stratégie de l'économie circulaire actualisée au niveau wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui, c'est vrai, rappelle que les différentes compétences en lien avec l'économie circulaire sont présentes dans les référentiels de pas mal de formations données par l'IFAPME. Je les ai bien notées à la fois les compétences en développement durable, en gestion de déchets, en gestion écologique.

Maintenant, ma question portait vraiment sur l'enjeu de nouvelles formations en lien avec ces compétences de l'économie circulaire. Je sais qu'elles s'intègrent évidemment à chaque fois dans un métier, mais je crois aussi que pour celles que j'ai citées tout à l'heure, le fait d'avoir un minerval particulièrement cher n'est pas non plus un élément encourageant pour les jeunes ou finalement des gens qui veulent se réorienter à suivre cette formation.

De même, et vous l'avez reconnu, il faut que ces nouvelles compétences soient plus visibles, que cela soit dans les métiers actuels et dans les référentiels actuels ou dans de futures formations. Là, je crois qu'il y a sans doute un travail de sensibilisation à faire qui peut se faire sur ce qui existe déjà, mais qui est évidemment une question de communication et d'image comme parfois régulièrement dans cette question des formations.

Là, je ne peux que vous encourager à peut-être essayer de travailler avec l'IFAPME et avec sa structure sur la sensibilisation pour que ce soit plus perceptible par le grand public et puis nous attendrons évidemment la stratégie de l'économie circulaire.

Je suis contente de savoir que l'IFAPME fait partie de la plateforme qui la rédige et qui l'organise.

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE NOURRISSAGE DE SANGLIERS À NASSOGNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le nourrissage de sangliers à Nassogne ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, on a eu l'occasion de débattre dans cette commission de la catastrophe que représente la surpopulation de sangliers en Wallonie, mais également du nourrissage, pratique qui aggrave cette surpopulation.

Vous avez été informé d'un nouvel exemple, particulièrement éloquent dans la Commune de Daverdisse, de pratiques de nourrissage. La Commune de Daverdisse a interdit le nourrissage dans ses bois, mais cela n'empêcherait pas certains titulaires de chasse d'organiser un nourrissage de grande ampleur.

Ainsi, plus de 50 hectares seraient dévolus au maïs, parfois non récolté ! Je rappelle que le nourrissage par maïs est interdit, même s'il s'effectue de manière indirecte en le cultivant aux abords des forêts.

Plus grave encore, il semblerait que certaines cultures de maïs se réaliseraient en zones forestières.

Ajoutez à cela que pour deux lots de chasse de la commune, il n'y a que deux journées de chasse organisées par saison, et vous avez tous les ingrédients pour maintenir, voire augmenter une population importante de sangliers dans la zone.

Monsieur le Ministre, ayant été averti de la situation, pouvez-vous nous dire quelles actions vous avez entreprises pour vérifier et, le cas échéant, sanctionner ces dérives ?

Sachant que le nourrissage au maïs est interdit, trouvez-vous normal que des titulaires de droit de chasse cultivent des parcelles de maïs en zone agricole ou en zone forestière et de manière contiguë en tout cas aux zones de chasse ?

Pouvez-vous partager avec nous le calendrier des travaux en vue de mettre en œuvre les dispositions prévues dans la DPR pour restreindre les pratiques de nourrissage ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, j'ai été sensibilisé par une correspondance, qui est probablement la même que celle qui vous a été adressée, le 27 avril dernier.

Actuellement, force est de constater qu'aucune législation, à ma connaissance, ne réglemente la culture de maïs aux abords des bois. Par contre, la culture de maïs en forêt est quant à elle assimilée actuellement à un gagnage.

Dans le cadre du plan de gestion des populations de sangliers, que je me suis engagé à réaliser au cours de la législature, j'envisage d'examiner prochainement, après large concertation, la problématique du nourrissage du grand gibier et plus spécifiquement celle de la non-récolte des champs de maïs à proximité de bois et forêts.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous annoncer que mon administration travaille d'ores et déjà, à ma demande, à la rédaction du plan global de gestion des populations de sangliers qui sera applicable, je l'espère, sur l'ensemble du territoire wallon.

Mon objectif est qu'il puisse aboutir pour la fin de cette année, car, vous avez raison, Monsieur le Député, la surpopulation de sangliers – et, dans certains territoires, la « sursurpopulation » de sangliers – est un véritable problème important pour la biodiversité, pour l'exploitation forestière, pour l'agriculture, en termes de sécurité dans certains cas, en termes sanitaires, et cetera.

Dès lors, j'ai l'intention, en dialogue avec toutes les parties prenantes, de progresser concernant ce plan global de gestion des populations de sangliers.

Par ailleurs, j'observe que, dans la région de Daverdisse-Libin, grâce à la politique d'aménagement cynégétique mise en œuvre par le DNF depuis quelques années, les dégâts aux cultures semblent diminuer, et ce malgré la présence de cultures de maïs aux abords des bois et la situation que vous décrivez.

En effet, je suis aujourd'hui en mesure de vous informer des premiers résultats du plan de tir « sangliers » pris à titre expérimental à l'occasion de cette année cynégétique 2019-2020 pour ces territoires en particulier.

Pour le Conseil cynégétique de l'Our, dont fait partie la Commune de Daverdisse, l'administration a fixé un objectif de tir de 40 % supérieur à la moyenne des quatre dernières années – ce n'est pas rien, vous en conviendrez –, soit un objectif de prélèvement minimum de 818 sangliers. C'est dire le travail qu'il y avait à mener.

On m'indique, au 1er mars 2020, que cet objectif a été atteint et même dépassé puisque 842 sangliers ont été prélevés, ce qui démontre, s'il en était besoin encore, la nécessité d'agir et que le fait de procéder de la sorte est porteur à la fois de résultats, mais aussi de perspectives.

Par ailleurs, les mesures préconisées pour la réduction des populations de sangliers, dès le début de mon mandat, après des adaptations, après des améliorations, vont pouvoir, je l'espère, être étendues, comme je l'indiquais, à l'échelle de la Wallonie et rencontrer ainsi les objectifs qui nous ont été fixés – et qui m'ont été fixés singulièrement – par notre accord de gouvernement et la Déclaration de politique régionale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Des plans de tir augmentés de 40 %, ce n'est pas rien, effectivement. Cela montre également que c'est nécessaire. Je veux dire par là que la surpopulation – la « sursurpopulation » selon vos propres termes – est un problème aigu dans nos forêts et la raison pour laquelle nous plaidons pour une réduction du nourrissage tel qu'il se pratique de manière classique comme inscrit dans la DPR. Vous aurez notre soutien pour des mesures de

restriction, et j'apprends avec plaisir que ce sera dès cette année. Je vous invite à incorporer, dans votre plan de réduction des sangliers et dans la restriction des nourrissages, ces pratiques qui consistent à cultiver du maïs de manière très claire, de manière à inviter une aire de sangliers à venir se servir aux abords des forêts. J'espère que cela fera également partie de la réflexion, parce que c'est une situation qui est incompréhensible. Vous avez d'un côté un bourgmestre qui est courageux et prend des mesures d'interdiction complète de nourrissage dans sa commune à valeur 10 et vous avez par ailleurs des pratiques qui consistent à continuer ce nourrissage de manière peut-être légale, mais assez déloyale par rapport à l'esprit de l'interdiction de nourrissage. Je pense que ces acteurs locaux doivent être soutenus par la Région wallonne avec des balises et des restrictions très claires.

QUESTION ORALE DE MME SOBRY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON FIXANT LES DATES D'OUVERTURE, DE LA CLÔTURE ET DE LA SUSPENSION DE LA CHASSE DU 1ER JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2025 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates d'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Monsieur le Ministre, le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 propose de nouvelles règles en matière de chasse, notamment pour les sangliers les règles sont les suivantes :

- la battue au bois est autorisée du 1er octobre au 31 janvier jusqu'en 2022 puis s'alignera sur les autres grands gibiers, à savoir du 1er octobre au 31 décembre ;
- la chasse à l'affût et à l'approche et autorisée toute l'année comme c'était déjà le cas précédemment ;
- la battue en plaine est autorisée du 1er août au 31 mars – auparavant, c'était du 1er août au 31 décembre.

Vous indiquez également dans la presse comme vous l'avez d'ailleurs déjà fait précédemment dans cette commission vouloir éradiquer le sanglier du nord du sillon Sambre-et-Meuse.

J'ai plusieurs questions, Monsieur le Ministre. Connaissez-vous la population de sangliers présente au nord du sillon Sambre-et-Meuse ? Avez-vous des informations sur des régions au nord de ce sillon qui seraient particulièrement touchées par la présence du sanglier ?

Alors que le sanglier est présent en France ou en Flandres actuellement, qu'est-ce qui vous pousse à vouloir leur éradication dans cette zone particulière de la Wallonie ? Comment voyez-vous la mise en place de cette éradication ? Un agenda est-il déjà prêt ? Dans l'attente, ne faudrait-il pas mieux concerter les agriculteurs et les chasseurs du nord du sillon Sambre-et-Meuse afin d'éviter les dégâts aux cultures provoqués par une nouvelle menace ?

Pour rappel, la loi du 14 juillet 1961 en vue d'assurer la réparation des dégâts causés par les sangliers aux champs, fruits et récoltes prévoit la responsabilité des propriétaires et/ou des titulaires de droit de chasse des parcelles boisées d'où proviennent les sangliers.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, le sanglier est un animal essentiellement forestier, au contraire d'autres espèces qui sont plus naturellement coutumières des plaines, mais qui faute de tranquillité se sont réfugiées en forêt, par exemple le cerf. Le domaine naturel du sanglier est la forêt, laquelle est peu rencontrée au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dont la caractéristique et le paysage sont plutôt façonnés de plaines, de plateaux, de prairies et de cultures. Ce type de territoire est a priori peu approprié à l'espèce sanglier.

Cependant, il est à noter que le sanglier qui était encore rare, voire complètement absent, dans le Tournaisis par exemple il y a 20 ans, aujourd'hui, ce n'est plus le cas puisque cette région se voit aussi coloniser par de nombreux sangliers venus des régions voisines et notamment du nord de la France. De même, le nord du plateau hesbignon se voit aujourd'hui ravagé par les sangliers se développant de plus en plus en forêt de Meerdael située en Flandre. Nous voici donc cernés, les sangliers venant de France, de Flandres. Ce sont des exemples, mais bien réels.

Ces colonisations occasionnent de très nombreux dégâts tant à l'agriculture qu'à la petite faune des plaines ainsi qu'à la biodiversité des milieux ouverts en général. Comme vous le savez, le sanglier mange à peu près tout

ce qui lui est accessible. Tant l'environnementaliste que le chasseur de petit gibier habitué de ces plaines ou encore l'agriculteur, et moi-même d'ailleurs, souhaitons une diminution drastique des populations de sanglier dans ces régions.

C'est très probablement pour cette raison que le Pôle ruralité, section « chasse », composé de chasseurs, mais également de scientifiques, d'environnementalistes d'agriculteurs, a remis un avis réservé sur l'interdiction de chasse en battue à partir de 2023 au nord du sillon Sambre-et-Meuse tel que je l'avais proposé et tel que le Gouvernement l'avait accepté dans le projet d'AGW approuvé en première lecture en date du 5 mars dernier.

Suite à cela, dans le projet d'AGW soumis à l'approbation du Gouvernement en seconde lecture le 30 avril dernier, j'ai souhaité retirer l'alinéa ayant trait à l'interdiction de chasse en battue au sanglier au nord du sillon Sambre-et-Meuse à partir de 2023.

Attention, comme proposé dans l'avis émanant du Pôle ruralité, section « chasse », un monitoring drastique des populations de sangliers dans cette région sera réalisé périodiquement. Le but est d'arriver à éliminer très largement, voire à éradiquer, les sangliers dans ces espaces où, grosso modo, suivant mon analyse, ils n'ont rien à faire, mais d'y arriver autrement ; pas par l'interdiction, mais avec un monitoring, avec des mesures complémentaires de destruction de cette espèce dans cette zone, comme le piégeage ou le tir de nuit qui pourraient être envisagés si besoin.

Dans tous les cas, cette problématique sera abordée dans le cadre du plan global de gestion du sanglier en Région wallonne que j'ai demandé à mon administration de préparer.

On le voit avec tout le travail mené tout d'abord par M. Collin et puis par ma collègue, Mme Tellier, en ce qui concerne la présence du sanglier dans la zone PPA, c'est un travail de très longue haleine. Je mesure bien que la disparition complète de la présence du sanglier au nord du sillon Sambre-et-Meuse est chose très difficile à atteindre. Par contre, je mettrai tout en œuvre pour limiter, pour les raisons que j'ai évoquées plus tôt, drastiquement son développement, et ce en concertation avec les collectivités locales, le DNF, les agriculteurs, les environnementalistes, les chasseurs petit gibier et gros gibier, et tous les interlocuteurs concernés.

Même quand on aura fait cela, on ne sera pas encore au bout de nos peines puisque le sanglier nage. Il ne suffit donc pas de dire que l'on va en diminuer drastiquement les populations au nord du sillon Sambre-et-Meuse puisqu'il faut aussi que les mouvements de populations depuis les territoires voisins ou depuis le sud du sillon Sambre-et-Meuse soient limités par la diminution dans ces espaces du nombre de sangliers.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer en étant très transparent et très détaillé concernant notre travail à cet égard et notre raisonnement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je suis rassurée, même si je n'étais pas particulièrement inquiète, mais c'est surtout l'incertitude qui planait autour du timing. Vous l'avez très largement expliqué, c'est un plan qui va s'étaler sur le très long terme. Les différents acteurs, avec qui j'avais eu l'occasion d'échanger pour vous poser cette question en commission, étaient un peu sur la réserve au niveau du timing, mais vous donnez tous les éléments qui justifient l'allongement sur la durée de ce plan si l'on veut parvenir à l'objectif que vous avez rappelé et qui est amplement justifié.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, cdH
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Manu Douette, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Alda Greoli, cdH
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
M. Maxime Hardy, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Rachel Sobry, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADL	agence de développement local
AdN	Agence du numérique
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CA	conseil d'administration
CCS	certificat de contrôle du sol
CDD	contrat à durée déterminée
CNS	Conseil national de sécurité
CoDT	Code du développement territorial
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EPN	espace public numérique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GEI	Groupe d'études et d'ingénierie
GRE	Groupement de redéploiement économique du Pays de Liège
GSK	GlaxoSmithKline
HF4	haut-fourneau n° 4 de Carsid
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
IT	information technology (technologies de l'information)
MIG	Milk Producer Interest Group (Groupe d'intérêt des producteurs de lait)
MR	maison de repos
PAC	Politique agricole commune
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PME	petites et moyennes entreprises
PPA	peste porcine africaine
PPP	partenariat public-privé
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
SBS	Scandinavian Broadcasting System (SBS Belgium est une entreprise privée belge active dans le domaine de l'audiovisuel, ancienne filiale du groupe scandinave SBS)
SDT	Schéma de développement territorial
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SIGEC	Système intégré de gestion et de contrôle
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège

SPW	service public de Wallonie
TLB	train à large bande qui sert à la phase de transformation de l'acier
UAP	unité(s) d’administration publique